

Bien chez soi!

RESIDENCE DOMAINE DU PRECONIL
20 Chemin des Virgiles - 83120 SAINTE MAXIME

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Du jeudi 27 juillet 2023

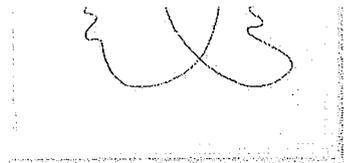


Citya Mer Et Soleil - 147 rue Amiral Baux CS 40159
83707 Saint-Raphaël Cedex - Tél. 04 94 52 13 13 - straphael.contact@citya.com

SARL au capital de 907 000 € - RCS Fréjus 348090754 - Carte professionnelle N° 8303201600006979 délivrée par la CCI Var
Garantie financière : GALIAN - 89 rue La Boétie 75008 Paris - N° ORIAS 13 002 181

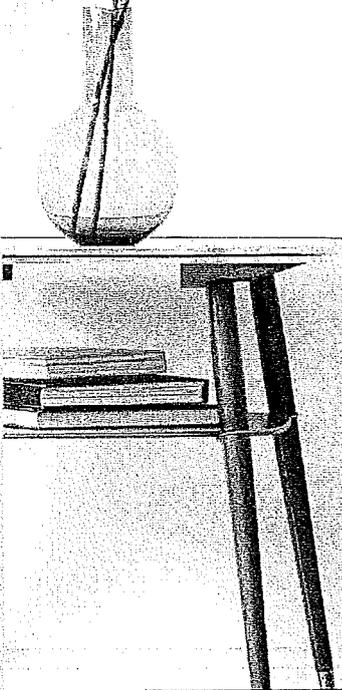


CityaQualité
05 61 12 92 16
qualite@citya.com



PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Vos interlocuteurs privilégiés de votre résidence :

Gestionnaire : **BONNEAU Laure**
- lbonneau@citya.com -

Comptable : **FROISSART Jean-Marc**
- jfroissart@citya.com -

Assistante : **CANAUT Amandine**
- acanaut@citya.com -

Négociateur Transaction : **ADAM-RICH Jodie**
- jrich@citya.com - 06.65.42.88.63

Le jeudi 27 juillet 2023 à 14h00, les copropriétaires de la résidence **DOMAINE DU PRECONIL 20 Chemin des Virgiles - 83120 SAINTE MAXIME** se sont réunis **CINEMA LE PAGNOL 107 ROUTE DU PLAN DE LA TOUR 83120 Sainte Maxime** en assemblée générale **ANNUELLE** sur convocation du syndic **CITYA MER ET SOLEIL**, qui leur a été adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le cabinet **CITYA MER ET SOLEIL** est représenté par **BONNEAU Laure**.

Il est dressé une feuille de présence qui fait ressortir que **181 copropriétaires sur 433** sont présents ou valablement représentés et représentent **45266 tantièmes / 93026 tantièmes**.

ABALAIN PIROTTE Josiane (209) - ANFOSSO Nicole (426) - ARGENTIN Renée (367) représentant BEAUPLLET NOEL (208), BOIVIN Michel/Eric/Stephane/sebastien (154), FOUCHER / BAUDEL Daniel / Annie (196) - ARONA Secondo (209) - AUBERT-BODIN Michèle (245) représentant AMICALE DU PERSONNEL (313) - BAERT Philippe (230) représentant EXBRAYAT Yves/Aurelien/Guillaume (228), MASILLON - THIRION (212) - BARIN Jean (294) représenté par BARIN Karine - BAYER Jean Claude (184) - BEAUDET / VASSEROT Bruno / Odile (173) - BERBUDEAU Thomas (326) - BETIS / PAOLI Philippe / Florence (154) - BEVILACQUA / CREPAUD Nazario / Stephanie (170) - BLANC Jocelyne et Sylvie (193) - BOEUF Jeanine (205) représentant DESCHAUX Véronique (228) - BOUGY Laurent (218) - BROSSERON Marcel (233) - CAILLAUD - DUQUESNE (280) - CALLE (153) - CAMAIL Christelle (408) - CAMPELLO Philippe (320) - CARO GARRIDO Jean Claude (352) - CATTEAU Alain (368) - CERRUTO Marie-Thérèse (285) représentant BOURGEOIS Daniel (193), CABRERA Antoinette (219), CERRUTO Arnaud (334), COUDOUX Sabine (198), COURBON Eric (223), CROISIER Christophe (251), DEGNIROL Jean-Claude (163), DUCROCQ Anne-Sophie (273), DUDZIK Jean-Claude (339), FELIX (361), FICHOT Jules (199), LAFON / MATERA Daniel / Anne-Marie (249), LE THIESSE Jean-Pierre (190), MALLOGGI Jacqueline (345), MIGNOT ALBERT (276), VUILLET André (205) - CHANTIER Yvon (223) - CLEMENT Laurent (363) - CLFG (187) - LAMERA Muriel (150) - COMITE INTER ENTREPRISE GROUPE SOUFFLET (309) - CORRIGER Catherine / Olivier (235) - COUILLAULT Marc (190) - COURCIER Sebastien (175) - D HAENE Cedric (340) - DA FONSECA Jacqueline (157) - DAUDEY Patricia (320) - DELATTRE Jean-Luc (287) représentant ALEMANY Thierry (285), BLANCHET Lucien (197), GUERRIER Bruno (236), HANNON Yvon (363), LACRUZ / RAYON Gerard / Daniele (277) - DEVAUX Bernard (235) - DI MARIO Jacques (180) représentant ROBELLET / CHAMBARD Jean-Pierre / Monique (168) - DUGUA Maryse (184) - DURIS Pierre (183) - E2V C/O PELLEGRIN BRUNO (204) - ESTEVES-ALVES Arlindo (314) - ETIENNE Sylviane (330) représentant ARCAMONE-RIPOLL Patricia (180), INGRAIN Michel (468), STAWARZ Evelyne (330) - EVRARD / CRETON Monique / Pascal (126) - FALCONE Martine (238) - FAURE / SADOT Denis / Frederic (319) - GACHON Roger (159) - GAY Marie-Beatrice (175) - GERARDIN René (295) - GERMAIN Pierre (228) - GHISGAND / GRICOURT Pascal / Francine (209) - GOETZ Gregory (261) - GRAGLIA Mathieu / Michel (171) - GROFF Jeannine (242) - GROMONT Pierre (267) - GUYOT Patricia / Edwige (212) - HERARD Claude (313) représentant ROUDIL FRANCOISE (376) - HORTA DA COSTA/JESUS DA COSTA Joao / Ana (213) - HORY C/O Mme JOLY Sylvie (282) - HOUPEAUX Patrick (403) - HUMEZ Jean Pierre (161) - JEANDENAND Jean Paul (200) - JEANNIN / MUZEAU Anthony / Elodie (181) - JOLLY Dominique (192) - LANCEREAUX Daniel (204) représentant BARREAU Bernard (490), CALVIGNANELLO Jean Paul (348), GOUPY Alain (528), MAISONNEUVE Georges (216) - LANDOLFI Jean (145) - LAURENT-ATTHALIN Francois (210) - LE SCAVARREC Patricia (377) - LEBOURG Brigitte (340) - LECONTE Georges (140) - LEFEVRE Marie-Louise (167) - LES HESPERIDES C/O Mlle TISSEYRE Alice (1945) - LORIA - GIAQUINTO Michel (251) - LOUIS Brigitte (201) - LUTENAUER FRANCOISE (129) représentant ADLER Olivier (136), BARALDI BRUNO (128), BEAROCA (222), BEISBARDT Bertrand (140), BOUXIN Katty (170), MAUNIER Adeline (187), GIBERT Claude (128), HAIRON Christiane (129), K/S SAINTE MAXIME V (217), MOINARD Olivier / Valerie (201), RAGONDET Daniel (12), REPPLINGER LUC (161), SINGER Bernard (305), TROUILLOUD Joel (151) - MAHINA IMMO C/o TAMBURI - MOUGET (381) - MARCHAL FRANCE (579) - MARCHAL FRANCE (206) représentant CHEVALLIER Philippe (225), CLERC Bernard (411), DE MATTOS Audrey (210), FAURE Bernard (148), FOMBARON Claude (258), HOME (205), ROWE Terence (221), TOURNOUD Robert (522) - MARGOTTET René (231) - MARGUERON Claudette (273) - MARTEL Ghislain (307) - MARTIN / MOUREAU Jean-Michel / Annie (12) - MATLOSZ Christine (320) - MATTHIEU Rudy (170) représentant DELAIRE - BURGARELLA (273) - MESIERES Simon (194) - MICHELOT Ginette (206) - MULLER Jean Pierre (280) - NEYROUD André (194) - NICAUD (317) - NOUGUES Véronique (245) - NOWICKI EDMOND (222) représentant BEGUET René (227) - NOYON Jerome (121) - PAPILLON Michel (212) - PARREAULT Michèle (202) - PAVARD Jean Pierre (217) - PERROT - HOUPEAUX Patricia (350) - PERROT Jeannine (334) - PICQ Franck (313) - PINOIT Corinne (149) - POIRIER Philippe (334) - RAPINE Jean-Claude (189) - RAULIN Daniel (269) - ROBEZ Yvette (199) - RODRIGUES GRENCHO Joaquim (273) - RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (195) - SCARPA / LIMBARDET Sebastien / Fabienne (193) - SCHMIT Francis (192) - SCHOUTEETEN Celia (288) - SERPOL Nathalie (154) - SIMONE Armand (12) - SOMMER Hélène (211) - TEMPOREL Philippe (203) - TISSEYRE Alice (140) - VAILHE Thierry (199) - VANHOUTTE Jean Claude (256) - VANMERRIS Philippe (256) - VENTICELLO Michel (182) - VERNAZ Marie-Claire (272) - VIALET Sylvie (210) - VOIROL Emmanuel (292) - VOLLON Catherine (182)

Les copropriétaires dont les noms suivent sont absents et non représentés :

S.A.R.L ABC (516), Mr ou Mme AIBOUT Boudjena (275), Mr ou Mme AICHOUR Abdelhalim (149), Madame AILLAUD Jocelyne (239), Monsieur AMIRACH Mounir (192), Madame ANCEL BOCCIARELLI Odile (12), Indivision ARRIGONI Gilles / Veronique (253), Monsieur AUDIRAC Bertrand (22), M. ou Mme BADIE / DELLACHIESA Julio / Patricia (298), S.A.R.L BAM APARTMENTS LIMITED (255), Mr ou Mme BARNAUD Alain (256), Monsieur BAUD Gérard (195), Madame BEAUREPAIRE Evelyne (20), M. ou Mme BEGUIN Christian (278), M. ou Mme BELAEN Martial (207), S.C.I BELLA CASA (197), Madame BELLAMY Kirsteen (344), Madame BENBIHI Sophie (227), Mr ou Mme BENETTON BOSCO (234),

Indivision BERRIER Benjamin / Vincent (171), Madame BERTRAND Claudine (338), Monsieur BERTRAND Jannick (356), Madame BETTELL Catherine (24), Madame BETTELL Chloe (179), Mr ou Mme BIELDERMAN Georges (289), Mr ou Mme BILLEREY Jean Louis (180), S.A.R.L BIM (208), Mr ou Mme BLANCHET Henri (129), Monsieur BLAUWART Remy (12), Madame BLAVIGNAC Maryline (168), Melle BOCAZOU Christine (230), Monsieur BOCQUET Benjamin (160), Madame BOCQUET Florence (151), M. ou Mme BOCQUILLON Mathias (139), M. ou Mme BONSIGNOUR Guy (183), Mme BORDON Christiane (460), Monsieur BORGEL Daniel (248), M. ou Mme BOULAA Hacene (174), Madame BOURDERIOUX Marie-Claire (191), Monsieur BOURGUIGNAT Anthony (464), Madame BREMOND Nathalie (12), Monsieur BROSSUT Yoann (195), Monsieur BROUEILH Vincent (187), Madame BUNOUT Mauricette (282), Madame BURCHARD Sarah (190), Monsieur CARATTI Sebastien (319), Madame CERIOTTI Daria (194), Monsieur CHABROL Philippe (175), M. ou Mme CHAPUIS Gérard ou Joelle (161), Madame CHARVOLIN Brigitte (176), M. ou Mme CHATEL Dominique (230), M. ou Mme CHOIGNON Gilles / Nadine (285), Société CLIMATSUD (44), S.A.R.L COLLARD IMMO (203), Indivision COLLIN / LATTOUF Raymonde / Regine (242), Mme ou Melle COOSHNA - ELNIVENT (230), Monsieur CORDELLE Vincent (12), Mr ou Mme CORNU-DRAPIER Michel (258), COS PTT DU JURA (195), Madame COURET Catherine (14), Mr ou Mme COUTAREL Jean Pierre (176), Monsieur CROUZIER Philippe (227), Mr ou Mme CUOC MICHEL (379), Mr ou Mme DATRE Laurent (12), Monsieur DE GUIRARD Nicolas (193), S.C.I DE2J (412), Madame DECOURCELLE Claudie (270), Monsieur DELASSUS ABEL (32), Melle DELEIGNIES Carole (12), Madame DELESCLUSE Véronique (169), M. ou Mme DELETTRE Claude (138), Monsieur DELORT Maxence (184), Succession de DERHAN Monique (121), S.C.I DES ECUREUILS (209), Madame DESCOMBES Colette (12), M. ou Mme DESPIERRE-CORPORON Gilbert (12), Monsieur DESWARTE Xavier (24), Mr ou Mme DI PALMA Louis (244), Monsieur DIGNANI Christophe (207), M. ou Mme DJAFER/DE MATOS FERNANDES Salim/Nathalie (242), Madame DJELILATE Halima (305), M. ou Mme DJERBI / LOUSSAIEF Jamil / Nouzha (205), Madame DOS SANTOS Brigitte (283), Mr ou Mme DUBURIEZ Daniel (282), Mr ou Mme DUCLERMORTIER Gérard (44), M. ou Mme DUMONT / SCILLA David-Pierre / Catherine (173), Madame DYE Donna (354), Madame ECK/LEFEBVRE Sophie (129), M. ou Mme EDDAOUI / LORENZO Khalid / Laetitia (240), Monsieur ELLUL Alexis (303), Indivision ENRICO Yves / Josiane (219), M. ou Mme EUSTACHE Bertrand (391), Madame EYGLUNENT Nadine (183), Monsieur FABRE Nicolas (156), Monsieur FABRESSE Adrien (229), M. ou Mme FANTON Lionel (150), Mr ou Mme FAREZ Jean (357), Madame FAUCONNIER Diane (173), Mr ou Mme FAURE - LANDRY (212), Madame FAURE-VINCENT Muriel (236), M. ou Mme FERRANDIS Gérard (194), M. ou Mme FERREIRA / RODRIGUEZ Paulo / Jessica (245), Madame FIGLIOLINI Fernande (235), M. ou Mme FIRMIN BILLAUX Christophe (24), Madame FISCHER Muriel (24), Mr ou Mme FLEJSZAR Christian (389), S.A.R.L FONCIERE DE LA MER (184), Melle FORESTIER Nathalie (242), Madame FORMEAUX Evelyne (12), Mr ou Mme FRIERI Luigi (153), Monsieur GAGNEBIEN Pascal (24), S.C.I GAIA (36), Madame GAILLARD Georgette (165), M. ou Mme GARABED David (152), M. ou Mme GARCIN / PLUMERAND Eric / Christine (326), Indivision GARNIER / VUTOVA Jean-Pierre / Maya (297), Mr ou Mme GAY CLAUDE (214), S.C.I GIC (191), Madame GIRARD-BERTHET Sylvie (173), Mr ou Mme GOMES-COFFRE Jean Pierre (251), Mr ou Mme GORCZYNSKI Casimir (290), M. ou Mme GOURDON Gérard (307), Mr ou Mme GRAVIER Etienne (212), Monsieur GRENIER Pierre (20), S.C.I GRET (232), Monsieur GUIGO Didier (182), Monsieur GUIGO Didier (232), Monsieur HAILLOUD Guy (192), Madame HENRY Stephanie (140), Madame HOGARD Marie-Odile (132), Madame HUBERT Marie Hélène (165), Indivision HURGARGOWITSCH / PEREIRA Stephane / Sandrine (22), Mr ou Mme JABRI Nabil (186), Mr ou Mme JACQUES JEAN PAUL (253), M. ou Mme JANNEQUIN / CLEMENT Jimmy / Audrey (84), Madame JOLY Solange (255), Madame JONVAL Martine (12), Madame KREBS Claudie (368), Madame KROH Elisabeth (KUENTZ) (249), S.C.I LA MAGOULEE (147), S.C.I LA MER (153), Mr ou Mme LABEYE DANIEL (375), Succession de LAGEDAMOND Roger (2), Monsieur LAMINE Alexandre (230), S.C.I LAPEYROUSIENNE (178), Madame LAURENT Pascale (181), Monsieur LAURENT Robert (208), S.C.I LE CRISTAL (231), Monsieur LE PERON Bernard (359), S.C.I LE TOUR DU MONDE (262), Melle LEBRETON Karine (258), Madame LEFEVRE Patricia (181), Melle LEFRANCOIS Régine (12), Indivision LELARGE - AUDIOT Jerome - Severine (293), Mr ou Mme LEMAITRE Yves (193), Madame LEONARD-BROSSIER Martine (173), M. ou Mme LESAGE / HORCHOLLE Jean-Louis / Audrey (195), Monsieur LEWANDOWSKI Jean-Luc (182), Mr ou Mme LIN Jacques (236), Madame LLARC Mary Massimina (201), LOGE GARDIEN (148), S.C.I MADY (350), M. ou Mme MAGLIANI Aimé (129), Madame MAINDRAULT Micheline (188), Mr ou Mme MANGER Jacques (379), M. ou Mme MANSOUR Kareem (288), S.C.I MARASCO (203), Mr ou Mme MARECHAL Jean-Yves (226), Mr ou Mme MARENCO Guy (12), Monsieur MARQUES PEREIRA Antonio (255), Madame MARTIN Claudine (344), Monsieur MARTIN Rudy (224), Monsieur MARTOIA Paul (158), Monsieur MARTY Daniel (204), Madame MASSANES Patricia (20), Madame MASSE Elise (230), M. ou Mme MASSON Patrick (169), Mr ou Mme MENU DANIEL (12), Melle MEOLA Sophie (151), M. ou Mme MESROBIAN / ROUX Christophe / Veronique (138), Madame MICHAS Dominique (228), Madame MONTABRUN BERNADETTE (162), M. ou Mme MONTANA / PAWELEC Angelo / Corinne (250), Monsieur MORANDI Frederic (270), Mesdames MORK Ronveig et Nelle (184), M. ou Mme MOSBACH / BERTAPELLE Herve / Albane (233), Mr ou Mme MOSCHINI Marcel (175), Indivision MOTTIER Guillaume / Caroline (182), S.C.I MSB & CO (219), Madame MY Nicole (391), Mr ou Mme NACHTERGAELE Willy (250), M. ou Mme NAKARA Sami (20), Indivision NANNINI - MONTI Natalina / Fulvia / Marco (268), Mr ou Mme NICOLAS Christian (218), Monsieur NOBRE Antoine (318), Monsieur OLANIE Patrick (12), Mr ou Mme OLIVIER Yvon (193), Monsieur OULED Ali (24), Monsieur PACE Eddy (184), M. ou Mme PARSI Jean-André (202), Madame PELISSON Myriam (271), Monsieur PELLET Olivier (12), M. ou Mme PERRON Patrick (253), M. ou Mme PETIT Christian (131), Indivision PETRULLO Raffaele / Natacha (85), Mr ou Mme PIERRUGUES ALAIN (154), Indivision PINOY Pascal / Lucie (182), Monsieur PISANO Philippe (172), M. ou Mme PLAGNOL / CAUCHEPIN Olivier / Celine (20), M. ou Mme POLFLIET Timothee (265), Madame PORTA Michelle (15), M. ou Mme PRUNEAU David (192), Monsieur PY Nicolas (195), Monsieur REOCREUX Patrice (24), Monsieur REYGNIER René (243), Madame RIOU Yvonne (238), S.C.I RO-LEX Mr DOUCET (188), Madame ROBERT Alexandra (171), Monsieur

ROTOLO Alexis (168), Monsieur ROUVEURE Gregory (12), M. ou Mme ROUYER / LETHOR Christophe / Anne-Marie (24), S.C.I SACHA G (184), Monsieur SAINT OMER Jean-Claude (151), Monsieur SAUL Jacques (201), Madame SBERRRO Marie Thérèse (24), M. ou Mme SERUSIER Bruno ou Martine (260), S.C.I SG3 C/O AML (175), Indivision SIMON / COHAS Maurice - Annie (24), Mr ou Mme SIPVIN Pierre (195), S.C.I SOLEIL ET BONHEUR (165), M. ou Mme SPARKS Melvyn (142), Melle STEPIEN Vanessa (221), Madame TA Thi Linh (189), Mr ou Mme TAILLEZ Jean (225), Madame TESOLIN Monique (327), Indivision THIBAUT C/o Mme THIBAUT Ginette (20), Mr ou Mme THIEBAUD M MICHEL (231), Monsieur TIRARD Nicolas (236), Monsieur TOBIANA Frederic (14), M. ou Mme VAUTRIN Laurent (12), M. ou Mme VIALLE Richard (148), Monsieur VIGNERON Roger (169), Mr ou Mme VILLEREY Yves (155), Indivision VINCENDON Franck / Lydia (466), M. ou Mme VIOIX / COLLET Maxime / Clothilde (264), M. ou Mme VIVIAN Max (141), Mr ou Mme VOICULESCU Florentius (282), M. ou Mme VOIROL / VIZINOT Emmanuel / Carole (20), Monsieur WERLE Frederik (216), S.C.I Z.R.D. AVENIR (306), Mr ou Mme ZENGER Ibrahim (144), Monsieur ZOUAOUI Frédéric (187),
représentant 47760 tantièmes / 93026 tantièmes étant absents et non représentés sont par conséquent réputés défaillants aux différents votes.

RESOLUTION N°01: Election de la présidente de séance de l'assemblée. Article 24

Pour remplir les fonctions de présidente de séance, l'assemblée générale élit : Mme LUTENAUER.

Abstentions : 5 copropriétaire(s) représentant 1220 tantièmes / 45266 tantièmes.

ABALAIN PIROTTE Josiane (209), BOUGY Laurent (218), CAILLAUD - DUQUESNE (280), JEANDENAND Jean Paul (200), PICQ Franck (313),

Votes contre : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 45266 tantièmes.

Votes pour : 172 copropriétaire(s) représentant 42989 tantièmes / 45266 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 4 totalisant 1057 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ANFOSSO Nicole (426), DEVAUX Bernard (235), LOUIS Brigitte (201), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (195),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 42989 tantièmes / 42989 tantièmes.

RESOLUTION N°02: Election de scrutateurs de l'assemblée. Article 24

Pour remplir les fonctions de scrutateur/scrutatrice de séance, l'assemblée générale élit Mme CERRUTO et M MESIERES

Le secrétariat de l'assemblée générale est assuré par le syndic, conformément aux dispositions de l'article 15 du décret du 17 Mars 1967. Le syndic dépose sur le bureau à la disposition de la présidente de séance et des scrutateurs, la feuille de présence, les pouvoirs, le registre des lettres recommandées et des accusés de réception de la convocation.

Abstentions : 6 copropriétaire(s) représentant 1423 tantièmes / 45266 tantièmes.

ABALAIN PIROTTE Josiane (209), BOUGY Laurent (218), CAILLAUD - DUQUESNE (280), JEANDENAND Jean Paul (200), PICQ Franck (313), TEMPOREL Philippe (203),

Votes contre : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 45266 tantièmes.

Votes pour : 171 copropriétaire(s) représentant 42786 tantièmes / 45266 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 4 totalisant 1057 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ANFOSSO Nicole (426), DEVAUX Bernard (235), LOUIS Brigitte (201), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (195),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 42786 tantièmes / 42786 tantièmes.

RESOLUTION N°03: Rapport de la Présidente du conseil syndical et rapport financier de la trésorière pour l'exercice 2022/2023.

Les deux rapports sont joints à la présente convocation

Cette résolution est une information, elle n'appelle pas au vote.

Arrivent en cours de résolution : CUOC MICHEL (379) (14:12:00) - JOLY Solange (255) (14:30:00) - LABEYE DANIEL (375) (14:12:00) -

RESOLUTION N°04: Approbation des comptes de l'exercice 2022/2023 du 01/04/2022 au 31/03/2023 (comptes joints à la convocation en annexe). Article 24

Préalablement au vote, le conseil syndical rapporte à l'assemblée générale qu'il a procédé comme chaque année à la vérification des dépenses engagées par le syndic.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des documents joints à la convocation, l'état financier du syndicat des copropriétaires, le compte de gestion général, et les diverses annexes, de l'exercice 2022/2023 du 01/04/2022 au 31/03/2023, nécessaires à la validité de la décision.

En conséquence l'assemblée générale, approuve en leur forme, teneur, imputation et répartition les comptes de charges dudit exercice pour un montant de 490 747.58EUROS TTC.

Abstentions : 5 copropriétaire(s) représentant 1191 tantièmes / 46275 tantièmes.

ABALAIN PIROTTE Josiane (209), CAILLAUD - DUQUESNE (280), CLFG (187), ESTEVES-ALVES Arlindo (314), LOUIS Brigitte (201),

Votes contre : 1 copropriétaire(s) représentant 200 tantièmes / 46275 tantièmes.

JEANDENAND Jean Paul (200),

Votes pour : 175 copropriétaire(s) représentant 44028 tantièmes / 46275 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 3 totalisant 856 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ANFOSSO Nicole (426), DEVAUX Bernard (235), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (195),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 44028 tantièmes / 44228 tantièmes.

RESOLUTION N°05: Modification du budget prévisionnel pour l'exercice 2023/2024 du 01/04/2023 au 31/03/2024 (budget prévisionnel joint à la convocation en annexe). Article 24

L'assemblée générale qui s'est tenue le 4 août 2022 a voté un budget prévisionnel pour l'exercice 2023/2024 du 01/04/2023 au 31/03/2024 pour un montant de 480 000 EUROS TTC.

Compte tenu du résultat de l'exercice précédant l'application en cours de ce budget prévisionnel, et après avoir examiné le projet de budget de l'exercice joint à la convocation, l'assemblée décide de le modifier pour le porter à la somme de 495 000 EUROS TTC pour l'exercice 2023/2024 du 01/04/2023 au 31/03/2024.

L'assemblée autorise le syndic à procéder aux appels provisionnels à proportion du budget voté en quatre trimestres avec régularisation des montants déjà appelés à l'échéance du prochain appel de fonds.

Abstentions : 11 copropriétaire(s) représentant 2519 tantièmes / 46275 tantièmes.

ABALAIN PIROTTE Josiane (209), CAILLAUD - DUQUESNE (280), EVRARD / CRETON Monique / Pascal (126), GHISGAND / GRICOURT Pascal / Francine (209), LANDOLFI Jean (145), MARGUERON Claudette (273), NICAUD (317), NOUGUES Véronique (245), PICQ Franck (313), ROBEZ Yvette (199), TEMPOREL Philippe (203),

Votes contre : 7 copropriétaire(s) représentant 1583 tantièmes / 46275 tantièmes.

BETIS / PAOLI Philippe / Florence (154), CAMPELLO Philippe (320), E2V C/O PELLEGRIN BRUNO (204), ESTEVES-ALVES Arlindo (314), LAURENT-ATTHALIN Francois (210), RAPINE Jean-Claude (189), SCHMIT Francis (192),

Votes pour : 161 copropriétaire(s) représentant 40967 tantièmes / 46275 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 5 totalisant 1206 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ANFOSSO Nicole (426), DEVAUX Bernard (235), LOUIS Brigitte (201), PINOIT Corinne (149), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (195),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 40967 tantièmes / 42550 tantièmes.

RESOLUTION N°06: Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2024/2025 du 01/04/2024 au 31/03/2025. Article 24

Conformément aux dispositions de l'article 43 du décret du 17 mars 1967 modifié le budget prévisionnel doit être voté avant le début de l'exercice qu'il concerne.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des documents joints à la convocation nécessaires à la validation approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2024/2025 débutant le 01/04/2024 et finissant le 31/03/2025 arrêté à la somme de 495 000 EUROS TTC.

Le budget détaillé par poste de dépenses, a été élaboré par le syndic, assisté par le conseil syndical. Les appels provisionnels à proportion du budget voté seront appelés en quatre trimestres égaux et exigibles le premier jour de chaque trimestre.

Au cas où le budget prévisionnel de l'exercice suivant ne pourrait être voté préalablement au début dudit exercice le syndic est autorisé à appeler successivement les deux premières provisions trimestrielles, chacune d'un montant égal au quart du budget prévisionnel objet de la présente résolution.

Abstentions : 12 copropriétaire(s) représentant 2852 tantièmes / 46275 tantièmes.

ABALAIN PIROTTE Josiane (209), CAILLAUD - DUQUESNE (280), EVRARD / CRETON Monique / Pascal (126), GAY Marie-Beatrice (175), GHISGAND / GRICOURT Pascal / Francine (209), HOUPEAUX Patrick (403), LANDOLFI Jean (145), LAURENT-ATTHALIN Francois (210), MARGUERON Claudette (273), NICAUD (317), PICQ Franck (313), SCHMIT Francis (192),

Votes contre : 4 copropriétaire(s) représentant 1037 tantièmes / 46275 tantièmes.

CAMPELLO Philippe (320), E2V C/O PELLEGRIN BRUNO (204), ESTEVES-ALVES Arlindo (314), ROBEZ Yvette (199),

Votes pour : 164 copropriétaire(s) représentant 41329 tantièmes / 46275 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 4 totalisant 1057 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ANFOSSO Nicole (426), DEVAUX Bernard (235), LOUIS Brigitte (201), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (195),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 41329 tantièmes / 42366 tantièmes.

RESOLUTION N°07: Fonds de travaux - Décision à prendre sur le montant de la cotisation annuelle obligatoire. Article 25 ou à défaut Article 25-1.

L'assemblée générale :

Après avoir pris acte que l'article 14-2-1 de la loi 65-557 du 10 juillet 1965 impose à compter du 1er janvier 2023 pour toutes les copropriétés de plus de 10 ans à compter de la date de réception des travaux de construction de l'immeuble quelque soit leur taille:

- de constituer un fonds de travaux pour les dépenses concernant :
- l'élaboration du projet de plan pluriannuel de travaux et, le cas échéant, du diagnostic technique global,
- la réalisation des travaux prévus dans le plan pluriannuel de travaux adopté par l'assemblée générale des copropriétaires,
- les travaux décidés par le syndic en cas d'urgence,
- les travaux nécessaires à la sauvegarde de l'immeuble, à la préservation de la santé et de la sécurité des occupants et à la réalisation d'économies d'énergie, non prévus dans le plan pluriannuel de travaux,
- d'alimenter ce fonds de travaux par une cotisation annuelle obligatoire dont le montant ne pourra pas être inférieur à 5% du budget prévisionnel, ni en cas d'adoption d'un Plan Pluriannuel Travaux à 2,5 % du montant des travaux prévus dans le plan adopté,
- de verser ce fonds de travaux sur un compte séparé rémunéré au profit du syndicat des copropriétaires dont les intérêts produits seront définitivement acquis au syndicat des copropriétaires,
- de rattacher le fonds de travaux ainsi constitué aux lots ; il ne sera donc pas remboursé au vendeur à l'occasion de la vente de son lot.

et (après avoir délibéré) décide :

- de fixer le montant de la cotisation annuelle du fonds de travaux à 5 % du budget prévisionnel annuel et à 2.5% du montant des travaux prévus dans le plan pluriannuel de travaux adopté).
- Le montant de cette cotisation annuelle sera révisé chaque année en fonction du budget prévisionnel, avec rétroactivité sur l'exercice en cours,
- d'appeler ces sommes sur la base des charges communes générales en quatre trimestres égaux et exigibles le 1er jour de chaque trimestre. Pour l'année en cours, ces sommes seront appelées sur le nombre de trimestres restants à courir sur l'exercice en cours, à parts égales, exigibles le 1er jour de chaque trimestre,
- de placer ce fonds de travaux sur un compte livret ouvert dans le même établissement que celui du compte courant ; les produits de ce placement seront également capitalisés sur le compte livret.

Abstentions : 20 copropriétaire(s) représentant 4220 tantièmes / 93026 tantièmes.

ABALAIN PIROTTE Josiane (209), BOUGY Laurent (218), CAILLAUD - DUQUESNE (280), CORRIGER Catherine / Olivier (235), E2V C/O PELLEGRIN BRUNO (204), EVRARD / CRETON Monique / Pascal (126), GAY Marie-Beatrice (175), GHISGAND / GRICOURT Pascal / Francine (209), LANDOLFI Jean (145), LAURENT-ATTHALIN Francois (210), MAHINA IMMO C/o TAMBURI - MOUGET (381), MULLER Jean Pierre (280), NOUGUES Véronique (245), NOYON Jerome (121), PICQ Franck (313), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (195), SCHMIT Francis (192), SCHOUTEETEN Celia (288), SIMONE Armand (12), VENTICELLO Michel (182),

Votes contre : 4 copropriétaire(s) représentant 1045 tantièmes / 93026 tantièmes.

BERBUDEAU Thomas (326), CAMPELLO Philippe (320), JEANDENAND Jean Paul (200), ROBEZ Yvette (199),

Votes pour : 155 copropriétaire(s) représentant 39748 tantièmes / 93026 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 5 totalisant 1262 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ANFOSSO Nicole (426), DEVAUX Bernard (235), LORIA - GIAQUINTO Michel (251), LOUIS Brigitte (201), PINOIT Corinne (149),

La résolution (article 25) ayant obtenu 39748 tantièmes / 93026 tantièmes ; la majorité de l'Article 25 n'étant pas atteinte et le vote ayant recueilli au moins 1/3 des voix de tous les copropriétaires composant le syndicat, il est procédé immédiatement à un second vote à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés, conformément aux dispositions de l'article 25-1 de la loi du 10 Juillet 1965.

RESOLUTION N°07 a: 2^{ème} vote à l'article 25-1

Abstentions : 20 copropriétaire(s) représentant 4220 tantièmes / 40793 tantièmes.

ABALAIN PIROTTE Josiane (209), BOUGY Laurent (218), CAILLAUD - DUQUESNE (280), CORRIGER Catherine / Olivier (235), E2V C/O PELLEGRIN BRUNO (204), EVRARD / CRETON Monique / Pascal (126), GAY Marie-Beatrice (175), GHISGAND / GRICOURT Pascal / Francine (209), LANDOLFI Jean (145), LAURENT-ATTHALIN Francois (210), MAHINA IMMO C/o TAMBURI - MOUGET (381), MULLER Jean Pierre (280), NOUGUES Véronique (245), NOYON Jerome (121), PICQ Franck (313), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (195), SCHMIT Francis (192), SCHOUTEETEN Celia (288), SIMONE Armand (12), VENTICELLO Michel (182),

Votes contre : 4 copropriétaire(s) représentant 1045 tantièmes / 40793 tantièmes.

BERBUDEAU Thomas (326), CAMPELLO Philippe (320), JEANDENAND Jean Paul (200), ROBEZ Yvette (199),

Votes pour : 155 copropriétaire(s) représentant 39748 tantièmes / 40793 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 5 totalisant 1262 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ANFOSSO Nicole (426), DEVAUX Bernard (235), LORIA - GIAQUINTO Michel (251), LOUIS Brigitte (201), PINOIT Corinne (149),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 39748 tantièmes / 40793 tantièmes.

RESOLUTION N°08: Point sur les procédures contentieuses.

-SCI MADY : Dossier jugé en mai et dont le jugement est parti à l'exécution chez les huissiers

-DECOURCELLE : Dossier sous protocole depuis mai 2022, pour 279e / mois (paiements bien exécutés)

-FIGLIOLINI : le jugement le 24 mai 2023 la condamne à régler les charges dues sur la période du 01 01 2019 au 31 12 2022 .L'exécution et le recouvrement de cette condamnation vont être difficiles d'où la résolution de saisie portée à l'ordre du jour cette année

POINT SUR LA PROCEDURE : AMENAGEMENT DES BERGES :

Suite à la décision de l'assemblée générale de 2021 , une réunion d'expertise qui s'est tenue le 10 mars 2022.

La mission de l'expert porte sur les points suivants :

- Dire si les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la SCI DOMAINE DU PRECONIL ont été réalisés dans le respect du permis de construire et des permis de construire modificatifs délivrés au bénéfice de ladite SCI et en particulier le plan masse joint à l'arrêté du permis de construire modificatif délivré le 14 mai 1985.

- Dire si les travaux d'aménagement des berges et de réalisation du chemin piétonnier et des placettes sont conformes au plan masse annexé au permis de construire du 14 mai 1985

- Dire si le marché de travaux commandé à l'entreprise GOBINO était conforme à l'autorisation d'aménagement délivrée le 28 octobre 2013 selon les dispositions du rapport REA CONSEILS et de l'enquête publique ordonnée.

-Décrire les désordres allégués par la copropriété en particulier le risque d'effondrement des ouvrages réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la SCI DOMAINE DU PRECONIL par la société GOBINO TP.

L'expert a obtenu un délai supplémentaire pour déposer son rapport ; ce délai a été fixé au 31 décembre 2023.

Cette résolution est une information, elle n'appelle pas au vote.

RESOLUTION N°09: Appel à la candidature au poste de conseil syndical Article 25 ou à défaut Article 25-1.

L'assemblée générale nomme pour une durée de 2 ans en qualité de membres du conseil syndical :

- CANDIDATURE M GHISGAND bâtiment Prunus.

Abstentions : 14 copropriétaire(s) représentant 3347 tantièmes / 93026 tantièmes.

ABALAIN PIROTTE Josiane (209), ARONA Secondo (209), BOUGY Laurent (218), CAILLAUD - DUQUESNE (280), ESTEVES-ALVES Arlindo (314), EVRARD / CRETON Monique / Pascal (126), JEANDENAND Jean Paul (200), MARGUERON Claudette (273), MATLOSZ Christine (320), PICQ Franck (313), ROBEZ Yvette (199), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (195), SCHOUTEETEN Celia (288), TEMPOREL Philippe (203),

Votes contre : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 93026 tantièmes.

Votes pour : 164 copropriétaire(s) représentant 41352 tantièmes / 93026 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 6 totalisant 1576 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ANFOSSO Nicole (426), CORRIGER Catherine / Olivier (235), DEVAUX Bernard (235), GROMONT Pierre (267), LOUIS Brigitte (201), PAPILLON Michel (212),

La résolution (article 25) ayant obtenu **41352 tantièmes / 93026 tantièmes** la majorité de l'Article 25 n'étant pas atteinte et le vote ayant recueilli au moins 1/3 des voix de tous les copropriétaires composant le syndicat, il est procédé immédiatement à un second vote à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés, conformément aux dispositions de l'article 25-1 de la loi du 10 Juillet 1965.

RESOLUTION N°09 a: 2^{ème} vote à l'article 25-1

Abstentions : 14 copropriétaire(s) représentant 3347 tantièmes / 41352 tantièmes.

ABALAIN PIROTTE Josiane (209), ARONA Secondo (209), BOUGY Laurent (218), CAILLAUD - DUQUESNE (280), ESTEVES-ALVES Arlindo (314), EVRARD / CRETON Monique / Pascal (126), JEANDENAND Jean Paul (200),

MARGUERON Claudette (273), MATLOSZ Christine (320), PICQ Franck (313), ROBEZ Yvette (199), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (195), SCHOUTEETEN Celia (288), TEMPOREL Philippe (203),

Votes contre : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 41352 tantièmes.

Votes pour : 164 copropriétaire(s) représentant 41352 tantièmes / 41352 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 6 totalisant 1576 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ANFOSSO Nicole (426), CORRIGER Catherine / Olivier (235), DEVAUX Bernard (235), GROMONT Pierre (267), LOUIS Brigitte (201), PAPILLON Michel (212),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 41352 tantièmes / 41352 tantièmes.

- CANDIDATURE MME ADLER bâtiment Platanes

Abstentions : 14 copropriétaire(s) représentant 3347 tantièmes / 93026 tantièmes.

ABALAIN PIROTTE Josiane (209), ARONA Secondo (209), BOUGY Laurent (218), CAILLAUD - DUQUESNE (280), ESTEVES-ALVES Arlindo (314), EVRARD / CRETON Monique / Pascal (126), JEANDENAND Jean Paul (200), MARGUERON Claudette (273), MATLOSZ Christine (320), PICQ Franck (313), ROBEZ Yvette (199), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (195), SCHOUTEETEN Celia (288), TEMPOREL Philippe (203),

Votes contre : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 93026 tantièmes.

Votes pour : 164 copropriétaire(s) représentant 41352 tantièmes / 93026 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 6 totalisant 1576 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ANFOSSO Nicole (426), CORRIGER Catherine / Olivier (235), DEVAUX Bernard (235), GROMONT Pierre (267), LOUIS Brigitte (201), PAPILLON Michel (212),

La résolution (article 25) ayant obtenu **41352 tantièmes / 93026 tantièmes** la majorité de l'Article 25 n'étant pas atteinte et le vote ayant recueilli au moins 1/3 des voix de tous les copropriétaires composant le syndicat, il est procédé immédiatement à un second vote à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés, conformément aux dispositions de l'article 25-1 de la loi du 10 Juillet 1965.

RESOLUTION N°09 a: 2^{ème} vote à l'article 25-1

Abstentions : 14 copropriétaire(s) représentant 3347 tantièmes / 41352 tantièmes.

ABALAIN PIROTTE Josiane (209), ARONA Secondo (209), BOUGY Laurent (218), CAILLAUD - DUQUESNE (280), ESTEVES-ALVES Arlindo (314), EVRARD / CRETON Monique / Pascal (126), JEANDENAND Jean Paul (200), MARGUERON Claudette (273), MATLOSZ Christine (320), PICQ Franck (313), ROBEZ Yvette (199), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (195), SCHOUTEETEN Celia (288), TEMPOREL Philippe (203),

Votes contre : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 41352 tantièmes.

Votes pour : 164 copropriétaire(s) représentant 41352 tantièmes / 41352 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 6 totalisant 1576 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ANFOSSO Nicole (426), CORRIGER Catherine / Olivier (235), DEVAUX Bernard (235), GROMONT Pierre (267), LOUIS Brigitte (201), PAPILLON Michel (212),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 41352 tantièmes / 41352 tantièmes.

RESOLUTION N°10: Parking visiteur.

L'assemblée générale de 2022 dans sa résolution 19 a voté l'aménagement du parking visiteur afin de permettre aux camping cars de pouvoir stationner tout en empêchant camionnettes et camions de chantier de stationner.

Il est donc rappeler que ce parking visiteur a pour vocation de recevoir les véhicules des visiteurs et qu'il n'est pas prévu pour des véhicules de chantier ou professionnels ou des véhicules de longue durée.

Cette résolution est une information, elle n'appelle pas au vote.

RESOLUTION N°11: Rappel du Règlement de copropriété et les locations de courte durée

Dans l'ensemble des Règlements de Copropriété, il est stipulé que les appartements ne pourront être occupés que bourgeoisement. Or une jurisprudence de la Cour de Cassation, affirmant d'ailleurs un arrêt de la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE, a confirmé le caractère commercial de l'activité de location saisonnière et a fortiori des locations meublées touristiques de courte durée (type Airbnb ou gite.fr) lesquelles sont incompatibles avec une clause d'habitation bourgeoise dans un règlement copropriété (Cass Civ 27 février 2020).

Cette résolution est une information, elle n'appelle pas au vote.

RESOLUTION N°12: Réalisation d'un projet de plan pluriannuel (PPPT) de travaux. Article 24

Rappel de l'obligation : L'article 14-2 de la loi du 10 juillet 1965, modifié par la loi 2021-1104 dite Loi Climat & Résilience du 22 août 2021, impose la réalisation d'un PPPT pour les copropriétés de plus de quinze ans, à destination partielle ou totale d'habitation.

Le PPPT comprend, à partir d'une analyse du bâti et des équipements de l'immeuble ainsi que du DPE de la copropriété :-
L'inventaire des travaux par ordre de priorité nécessaires à la sauvegarde de l'immeuble, à la préservation de la santé et de la sécurité des occupants, à la réalisation d'économies d'énergies et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre,

-La prévision des performances énergétiques attendues,

-L'évaluation du coût des travaux,

-La planification des travaux sur les 10 prochaines années,

-Une proposition d'échéancier pour les travaux dont la réalisation apparaît nécessaire dans les dix prochaines années.

L'Assemblée Générale, informée de son obligation de réaliser un projet de plan pluriannuel de travaux et après avoir pris connaissance des propositions jointes à la convocation, confie la réalisation du projet de plan pluriannuel de travaux à la société BATISANTE pour un montant de 16 381 EUROS TTC.

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer le projet de plan pluriannuel à utiliser le fonds travaux ALUR le 01/10/2023

PROPOSITION BATISANTE

Abstentions : 17 copropriétaire(s) représentant 3603 tantièmes / 46275 tantièmes.

ABALAIN PIROTTE Josiane (209), ARONA Secondo (209), BEVILACQUA / CREPAUD Nazario / Stephanie (170), BOUGY Laurent (218), E2V C/O PELLEGRIN BRUNO (204), ESTEVES-ALVES Arlindo (314), EVRARD / CRETON Monique / Pascal (126), GERMAIN Pierre (228), LANDOLFI Jean (145), LAURENT-ATTHALIN Francois (210), LOUIS Brigitte (201), MATLOSZ Christine (320), NOUGUES Véronique (245), NOYON Jerome (121), SCHMIT Francis (192), SCHOUTEETEN Celia (288), TEMPOREL Philippe (203),

Votes contre : 20 copropriétaire(s) représentant 5320 tantièmes / 46275 tantièmes.

ANFOSSO Nicole (426), BAYER Jean Claude (184), BERBUDEAU Thomas (326), BROSSERON Marcel (233), CAILLAUD - DUQUESNE (280), CALVIGNANELLO Jean Paul (348), CAMAIL Christelle (408), CAMPELLO Philippe (320), FAURE / SADOT Denis / Frederic (319), GAY Marie-Beatrice (175), GRAGLIA Mathieu / Michel (171), GUYOT Patricia / Edwige (212), HORY C/O Mme JOLY Sylvie (282), HUMEZ Jean Pierre (161), JEANDENAND Jean Paul (200), NICAUD (317), PICQ Franck (313), ROBEZ Yvette (199), SERPOL Nathalie (154), VOIROL Emmanuel (292),

Votes pour : 143 copropriétaire(s) représentant 36411 tantièmes / 46275 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 4 totalisant 941 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : COGO Muriel (150), DEVAUX Bernard (235), MICHELOT Ginette (206), PERROT - HOUPEAUX Patricia (350),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 36411 tantièmes / 41731 tantièmes.

PROPOSITION BE2P

Abstentions : 14 copropriétaire(s) représentant 2768 tantièmes / 46275 tantièmes.

ABALAIN PIROTTE Josiane (209), ARONA Secondo (209), BEVILACQUA / CREPAUD Nazario / Stephanie (170), BOUGY Laurent (218), E2V C/O PELLEGRIN BRUNO (204), EVRARD / CRETON Monique / Pascal (126), GERMAIN Pierre (228), LANDOLFI Jean (145), LAURENT-ATTHALIN Francois (210), NOUGUES Véronique (245), NOYON Jerome (121), SCHMIT Francis (192), SCHOUTEETEN Celia (288), TEMPOREL Philippe (203),

Votes contre : 119 copropriétaire(s) représentant 31348 tantièmes / 46275 tantièmes.

Votes pour : 45 copropriétaire(s) représentant 10605 tantièmes / 46275 tantièmes.

BAYER Jean Claude (184), BEAUDET / VASSEROT Bruno / Odile (173), CALLE (153), CAMAIL Christelle (408), CARO GARRIDO Jean Claude (352), CLEMENT Laurent (363), CLFG (187), COMITE INTER ENTREPRISE GROUPE SOUFFLET (309), CORRIGER Catherine / Olivier (235), D HAENE Cedric (340), DA FONSECA Jacqueline (157), DAUDEY Patricia (320), DUGUA Maryse (184), ESTEVES-ALVES Arlindo (314), FAURE / SADOT Denis / Frederic (319), GHISGAND / GRICOURT Pascal / Francine (209), GOETZ Gregory (261), GROMONT Pierre (267), GUYOT Patricia / Edwige (212), HORY C/O Mme JOLY Sylvie (282), HUMEZ Jean Pierre (161), JEANNIN / MUZEAU Anthony / Elodie (181), LEBOURG Brigitte (340), LCONTE Georges (140), LEFEVRE Marie-Louise (167), LORIA - GIAQUINTO Michel (251), MAHINA IMMO C/o TAMBURI - MOUGET (381), MARTIN / MOUREAU Jean-Michel / Annie (12), MICHELOT Ginette (206), NEYROUD André (194), PAPILLON Michel (212), PAVARD Jean Pierre (217), PERROT - HOUPEAUX Patricia (350), PERROT Jeannine (334), PICQ Franck (313), PINOIT Corinne (149), RAULIN Daniel (269), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (195), SERPOL Nathalie (154), SIMONE Armand (12), VENTICELLO Michel (182), VERNAZ Marie-Claire (272), VIALET Sylvie (210), VOIROL Emmanuel (292), VOLLON Catherine (182),

Non VOTANT : copropriétaire(s) 6 totalisant 1554 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : CATTEAU Alain (368), COGO Muriel (150), DEVAUX Bernard (235), LOUIS Brigitte (201), MATLOSZ Christine (320), MULLER Jean Pierre (280),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 31348 tantièmes / 41953 tantièmes.

RESOLUTION N°13: Décision d'effectuer les travaux ayant pour objet la mise en place des caméras sur les deux entrées.**Article 25 ou à défaut Article 25-1.**

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical décide d'effectuer les travaux suivants : la mise en place des caméras sur les deux portails.

L'assemblée générale retient la proposition présentée par l'entreprise prévue pour un montant prévisionnel deEUROS TTC et précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges Générales. L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à procéder aux appels de fonds prévisionnels le 01/01/2024.

PROPOSITION ALSER

Abstentions : 4 copropriétaire(s) représentant 947 tantièmes / 93026 tantièmes.

BOUGY Laurent (218), E2V C/O PELLEGRIN BRUNO (204), MULLER Jean Pierre (280), NOUGUES Véronique (245),

Votes contre : 140 copropriétaire(s) représentant 35642 tantièmes / 93026 tantièmes.

Votes pour : 37 copropriétaire(s) représentant 9003 tantièmes / 93026 tantièmes.

ABALAIN PIROTTE Josiane (209), BEAUDET / VASSEROT Bruno / Odile (173), BEVILACQUA / CREPAUD Nazario / Stephanie (170), CALLE (153), CAMAIL Christelle (408), CAMPELLO Philippe (320), CLEMENT Laurent (363), COMITE INTER ENTREPRISE GROUPE SOUFFLET (309), CORRIGER Catherine / Olivier (235), D HAENE Cedric (340), DAUDEY Patricia (320), DEVAUX Bernard (235), GACHON Roger (159), GOETZ Gregory (261), GROMONT Pierre (267), GUYOT Patricia / Edwige (212), HUMEZ Jean Pierre (161), JEANDENAND Jean Paul (200), LAURENT-ATTHALIN Francois (210), LEBOURG Brigitte (340), MAHINA IMMO C/o TAMBURI - MOUGET (381), MARTIN / MOUREAU Jean-Michel / Annie (12), NEYROUD André (194), PAPILLON Michel (212), PERROT - HOUPEAUX Patricia (350), PERROT Jeannine (334), PICQ Franck (313), PINOIT Corinne (149), RAULIN Daniel (269), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (195), SCHMIT Francis (192), SCHOUTEETEN Celia (288), TEMPOREL Philippe (203), VENTICELLO Michel (182), VIALET Sylvie (210), VOIROL Emmanuel (292), VOLLON Catherine (182),

Non VOTANT : copropriétaire(s) 3 totalisant 683 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : DA FONSECA Jacqueline (157), MATLOSZ Christine (320), MICHELOT Ginette (206),

Résolution rejetée pour défaut de majorité .

Soit 35642 tantièmes / 93026 tantièmes.

PROPOSITION FINELEC

Abstentions : 8 copropriétaire(s) représentant 1982 tantièmes / 93026 tantièmes.

BEVILACQUA / CREPAUD Nazario / Stephanie (170), BOUGY Laurent (218), CLEMENT Laurent (363), CORRIGER Catherine / Olivier (235), E2V C/O PELLEGRIN BRUNO (204), GROMONT Pierre (267), MULLER Jean Pierre (280), NOUGUES Véronique (245),

Votes contre : 70 copropriétaire(s) représentant 17899 tantièmes / 93026 tantièmes.

ANFOSSO Nicole (426), ARONA Secondo (209), BAERT Philippe (230), BARREAU Bernard (490), BERBUDEAU Thomas (326), BETIS / PAOLI Philippe / Florence (154), BLANC Jocelyne et Sylvie (193), BOEUF Jeanine (205), BROSSERON Marcel (233), CAILLAUD - DUQUESNE (280), CALVIGNANELLO Jean Paul (348), CAMAIL Christelle (408), CAMPELLO Philippe (320), CARO GARRIDO Jean Claude (352), CATTEAU Alain (368), COMITE INTER ENTREPRISE GROUPE SOUFFLET (309), COUILLAULT Marc (190), COURCIER Sebastien (175), CUOC MICHEL (379), D HAENE Cedric (340), DELAIRE - BURGARELLA (273), DESCHAUX Véronique (228), DI MARIO Jacques (180), DURIS Pierre (183), ESTEVES-ALVES Arlindo (314), EXBRAYAT Yves/Aurelien/Guillaume (228), FAURE / SADOT Denis / Frederic (319), GAY Marie-Beatrice (175), GERARDIN René (295), GERMAIN Pierre (228), GHISGAND / GRICOURT Pascal / Francine (209), GOETZ Gregory (261), GOUPY Alain (528), GRAGLIA Mathieu / Michel (171), GROFF Jeannine (242), GUYOT Patricia / Edwige (212), HERARD Claude (313), HORTA DA COSTA/JESUS DA COSTA Joao / Ana (213), HUMEZ Jean Pierre (161), JEANDENAND Jean Paul (200), JEANNIN / MUZEAU Anthony / Elodie (181), LABEYE DANIEL (375), LANCEREAUX Daniel (204), LECONTE Georges (140), LORIA - GIAQUINTO Michel (251), LOUIS Brigitte (201), MAHINA IMMO C/o TAMBURI - MOUGET (381), MAISONNEUVE Georges (216), MARGUERON Claudette (273), MASILLON - THIRION (212), MATLOSZ Christine (320), MATTHIEU Rudy (170), NICAUD (317), NOYON Jerome (121), PAPILLON Michel (212), PAVARD Jean Pierre (217), PICQ Franck (313), RAULIN Daniel (269), ROBELLET / CHAMBARD Jean-Pierre / Monique (168), ROBEZ Yvette (199), ROUDIL FRANCOISE (376), SCARPA / LIMBARDET Sebastien / Fabienne (193), SCHMIT Francis (192), SCHOUTEETEN Celia (288), SERPOL Nathalie (154), SIMONE Armand (12), VANHOUTTE Jean Claude (256), VANMERRIS Philippe (256), VERNAZ Marie-Claire (272), VOIROL Emmanuel (292),

Votes pour : 104 copropriétaire(s) représentant 25809 tantièmes / 93026 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 2 totalisant 585 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : DEVAUX Bernard (235), PERROT - HOUPEAUX Patricia (350),

Résolution rejetée pour défaut de majorité .

Soit 25809 tantièmes / 93026 tantièmes.

RESOLUTION N°14: Décision d'effectuer les travaux ayant pour objet l'installation d'un portier GSM aux portails ainsi que l'abonnement nécessaire GSM Article 25 ou à défaut Article 25-1.

Devis joint à la convocation de l'entreprise ILEX ; seule la société ILEX a été consultée, étant détentrice de l'entretien des portails. Il est précisé que le portier actuel filaire n'est plus réparable en cas de panne et que les noms sur les interphones ne peuvent déjà plus être changés. D'où la nécessité de passer par un nouveau portier GSM.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles du devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical décide d'effectuer les travaux suivants : installation d'un portier GSM aux portails ainsi que l'abonnement nécessaire GSM, dont le prix, 5113.44€, sera porté dans le budget courant (charge unitaire)

L'assemblée générale retient la proposition présentée par l'entreprise ... prévue pour un montant prévisionnel deEUROS TTC et précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges Générales. L'assemblée générale autorise le syndic pour financer le projet de plan pluriannuel travaux à utiliser le fonds travaux ALUR le 01/01/2024

Abstentions : 51 copropriétaire(s) représentant 11334 tantièmes / 93026 tantièmes.

ADLER Olivier (136), BARALDI BRUNO (128), BEAROCCA (222), BEISBARDT Bertrand (140), BEVILACQUA / CREPAUD Nazario / Stephanie (170), BLANC Jocelyne et Sylvie (193), BOURGEOIS Daniel (193), BOUXIN Katty (170), CABRERA Antoinette (219), CAMPELLO Philippe (320), CERRUTO Arnaud (334), CERRUTO Marie-Thérèse (285), CLEMENT Laurent (363), CLFG (187), COTERON Justine (187), COUDOUX Sabine (198), COURBON Eric (223), CROISIER Christophe (251), DEGNIROL Jean-Claude (163), DELAIRE - BURGARELLA (273), DUCROCQ Anne-Sophie (273), DUDZIK Jean-Claude (339), E2V C/O PELLEGRIN BRUNO (204), EVRARD / CRETON Monique / Pascal (126), FELIX (361), FICHOT Jules (199), GIBERT Claude (128), HAIRON Christiane (129), K/S SAINTE MAXIME V (217), LAFON / MATERA Daniel / Anne-Marie (249), LE THIESSE Jean-Pierre (190), LUTENAUER FRANCOISE (129), MAHINA IMMO C/o TAMBURI - MOUGET (381), MALLOGGI Jacqueline (345), MARGUERON Claudette (273), MATLOSZ Christine (320), MESIERES Simon (194), MIGNOT ALBERT (276), MOINARD Olivier / Valerie (201), MULLER Jean Pierre (280), NOYON Jerome (121), PERROT - HOUPEAUX Patricia (350), RAGONDET Daniel (12), REPLINGER LUC (161), RODRIGUES GRENCHO Joaquin (273), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (195), SINGER Bernard (305), TROUILLOUD Joel (151), VENTICELLO Michel (182), VIALET Sylvie (210), VUILLET André (205),

Votes contre : 57 copropriétaire(s) représentant 13911 tantièmes / 93026 tantièmes.

Votes pour : 75 copropriétaire(s) représentant 20795 tantièmes / 93026 tantièmes.

ABALAIN PIROTTE Josiane (209), ALEMANY Thierry (285), ARCAMONE-RIPOLL Patricia (180), ARGENTIN Renée (367), BARIN Jean (294), BAYER Jean Claude (184), BEAUDET / VASSEROT Bruno / Odile (173), BEAUPLET NOEL (208), BLANCHET Lucien (197), BOIVIN Michel/Eric/Stephane/sebastien (154), BOUGY Laurent (218), CALLE (153), CALVIGNANELLO Jean Paul (348), CATTEAU Alain (368), CHEVALLIER Philippe (225), CLERC Bernard (411), COGO Muriel (150), COMITE INTER ENTREPRISE GROUPE SOUFFLET (309), CORRIGER Catherine / Olivier (235), D HAENE Cedric (340), DA FONSECA Jacqueline (157), DAUDEY Patricia (320), DE MATTOS Audrey (210), DELATTRE Jean-Luc (287), ETIENNE Sylviane (330), FAURE Bernard (148), FOMBARON Claude (258), FOUCHER / BAUDEL Daniel / Annie (196), GACHON Roger (159), GOETZ Gregory (261), GOUPY Alain (528), GROMONT Pierre (267), GUERRIER Bruno (236), GUYOT Patricia / Edwige (212), HANNON Yvon (363), HERARD Claude (313), HOME (205), HORY C/O Mme JOLY Sylvie (282), HOUPEAUX Patrick (403), HUMEZ Jean Pierre (161), INGRAIN Michel (468), JEANDENAND Jean Paul (200), LACRUZ / RAYON Gerard / Daniele (277), LANCEREAUX Daniel (204), LAURENT-ATTHALIN Francois (210), LEBOURG Brigitte (340), LEFEVRE Marie-Louise (167), LES HESPERIDES C/O Mlle TISSEYRE Alice (1945), LORIA - GIAQUINTO Michel (251), MAISONNEUVE Georges (216), MARCHAL FRANCE (579), MARCHAL FRANCE (206), MARGOTTET René (231), MARTEL Ghislain (307), MARTIN / MOUREAU Jean-Michel / Annie (12), MICHELOT Ginette (206), NICAUD (317), NOWICKI EDMOND (222), PAPILLON Michel (212), PARREAULT Michèle (202), PAVARD Jean Pierre (217), PERROT Jeannine (334), PINOIT Corinne (149), RAPINE Jean-Claude (189), ROUDIL FRANCOISE (376), ROWE Terence (221), SCHOUTEETEN Celia (288), SIMONE Armand (12), SOMMER Hélène (211), STAWARZ Evelyne (330), TISSEYRE Alice (140), TOURNOUD Robert (522), VANMERRIS Philippe (256), VOIROL Emmanuel (292), VOLLON Catherine (182),

Non VOTANT : copropriétaire(s) 1 totalisant 235 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : DEVAUX Bernard (235),

Résolution rejetée pour défaut de majorité .

Soit 20795 tantièmes / 93026 tantièmes.

RESOLUTION N°15: Décision de réaliser les travaux permettant la recharge des véhicules électriques ou hybrides. Article 24

Conformément à l'article 24-5 de la loi du 10 juillet 1965, l'assemblée générale est informée de l'obligation faite aux syndicats d'inscrire la question des travaux permettant la recharge des véhicules électriques et les conditions de gestion du nouveau réseau. L'assemblée générale, vu la notification des conditions essentielles des devis joints à la convocation, décide d'effectuer les travaux de modification de l'installation électrique intérieure permettant l'alimentation des emplacements de stationnement en bornes de rechargement. Après étude des propositions suivantes, l'assemblée générale retient la proposition présentée par l'entreprise prévue pour un montant deEUROS TTC. L'assemblée générale autorise le syndic à procéder aux appels de fonds

nécessaires suivant la clé de répartition et les modalités ci-après définies de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché.

PROPOSITION ZEPLUG

Abstentions : 50 copropriétaire(s) représentant 15281 tantièmes / 46275 tantièmes.

ARCAMONE-RIPOLL Patricia (180), ARGENTIN Renée (367), BARIN Jean (294), BARREAU Bernard (490), BEAUPLET NOEL (208), BOIVIN Michel/Eric/Stephane/sebastien (154), BOUGY Laurent (218), CAILLAUD - DUQUESNE (280), CALVIGNANELLO Jean Paul (348), CAMPELLO Philippe (320), CATTEAU Alain (368), CHEVALLIER Philippe (225), CLERC Bernard (411), CLFG (187), COMITE INTER ENTREPRISE GROUPE SOUFFLET (309), DA FONSECA Jacqueline (157), DE MATTOS Audrey (210), DURIS Pierre (183), E2V C/O PELLEGRIN BRUNO (204), ETIENNE Sylviane (330), FAURE Bernard (148), FOMBARON Claude (258), FOUCHER / BAUDEL Daniel / Annie (196), GOUPY Alain (528), GROFF Jeannine (242), GROMONT Pierre (267), HERARD Claude (313), HOME (205), HOUPEAUX Patrick (403), HUMEZ Jean Pierre (161), INGRAIN Michel (468), JOLLY Dominique (192), LANCEREAUX Daniel (204), LES HESPERIDES C/O Mlle TISSEYRE Alice (1945), MAISONNEUVE Georges (216), MARCHAL FRANCE (579), MARCHAL FRANCE (206), MESIERES Simon (194), MULLER Jean Pierre (280), NOUGUES Véronique (245), NOYON Jerome (121), PAVARD Jean Pierre (217), RAULIN Daniel (269), ROUDIL FRANCOISE (376), ROWE Terence (221), STAWARZ Evelyne (330), TISSEYRE Alice (140), TOURNOUD Robert (522), VENTICELLO Michel (182), VIALET Sylvie (210),

Votes contre : 111 copropriétaire(s) représentant 25995 tantièmes / 46275 tantièmes.

Votes pour : 21 copropriétaire(s) représentant 4553 tantièmes / 46275 tantièmes.

ABALAIN PIROTTE Josiane (209), BAYER Jean Claude (184), BEVILACQUA / CREPAUD Nazario / Stephanie (170), CALLE (153), CAMAIL Christelle (408), CARO GARRIDO Jean Claude (352), CLEMENT Laurent (363), DEVAUX Bernard (235), GERMAIN Pierre (228), GUYOT Patricia / Edwige (212), LEBOURG Brigitte (340), LECONTE Georges (140), MARGOTTET René (231), MARTIN / MOUREAU Jean-Michel / Annie (12), MICHELOT Ginette (206), NEYROUD André (194), NICAUD (317), PINOIT Corinne (149), SIMONE Armand (12), VANMERRIS Philippe (256), VOLLON Catherine (182),

Non VOTANT : copropriétaire(s) 2 totalisant 446 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : LORIA - GIAQUINTO Michel (251), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (195),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 25995 tantièmes / 30548 tantièmes.

PROPOSITION WAAT

Abstentions : 51 copropriétaire(s) représentant 15774 tantièmes / 46275 tantièmes.

ARCAMONE-RIPOLL Patricia (180), ARGENTIN Renée (367), BARIN Jean (294), BARREAU Bernard (490), BEAUPLET NOEL (208), BOIVIN Michel/Eric/Stephane/sebastien (154), BOUGY Laurent (218), CAILLAUD - DUQUESNE (280), CALVIGNANELLO Jean Paul (348), CAMPELLO Philippe (320), CATTEAU Alain (368), CHEVALLIER Philippe (225), CLEMENT Laurent (363), CLERC Bernard (411), COMITE INTER ENTREPRISE GROUPE SOUFFLET (309), DA FONSECA Jacqueline (157), DE MATTOS Audrey (210), DURIS Pierre (183), E2V C/O PELLEGRIN BRUNO (204), ETIENNE Sylviane (330), FAURE Bernard (148), FOMBARON Claude (258), FOUCHER / BAUDEL Daniel / Annie (196), GOUPY Alain (528), GROFF Jeannine (242), GROMONT Pierre (267), HERARD Claude (313), HOME (205), HOUPEAUX Patrick (403), HUMEZ Jean Pierre (161), INGRAIN Michel (468), JOLLY Dominique (192), LANCEREAUX Daniel (204), LES HESPERIDES C/O Mlle TISSEYRE Alice (1945), MAISONNEUVE Georges (216), MARCHAL FRANCE (579), MARCHAL FRANCE (206), MESIERES Simon (194), MULLER Jean Pierre (280), NICAUD (317), NOUGUES Véronique (245), NOYON Jerome (121), PAVARD Jean Pierre (217), RAULIN Daniel (269), ROUDIL FRANCOISE (376), ROWE Terence (221), STAWARZ Evelyne (330), TISSEYRE Alice (140), TOURNOUD Robert (522), VENTICELLO Michel (182), VIALET Sylvie (210),

Votes contre : 110 copropriétaire(s) représentant 25814 tantièmes / 46275 tantièmes.

Votes pour : 15 copropriétaire(s) représentant 3008 tantièmes / 46275 tantièmes.

ABALAIN PIROTTE Josiane (209), BEVILACQUA / CREPAUD Nazario / Stephanie (170), CALLE (153), CARO GARRIDO Jean Claude (352), D HAENE Cedric (340), HORY C/O Mme JOLY Sylvie (282), LEBOURG Brigitte (340), LECONTE Georges (140), LEFEVRE Marie-Louise (167), MARTIN / MOUREAU Jean-Michel / Annie (12), PAPILLON Michel (212), PINOIT Corinne (149), SCHOUTEETEN Celia (288), SIMONE Armand (12), VOLLON Catherine (182),

Non VOTANT : copropriétaire(s) 8 totalisant 1679 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : CLFG (187), COGO Muriel (150), DEVAUX Bernard (235), GOETZ Gregory (261), LORIA - GIAQUINTO Michel (251), MICHELOT Ginette (206), NEYROUD André (194), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (195),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 25814 tantièmes / 28822 tantièmes.

RESOLUTION N°16: Ratification des travaux de réfection du joint de dilatation sur la placette des Pins Parasols Article 24

L'assemblée générale décide de ratifier les travaux suivants: réfection du joint de dilatation sur la placette des Pins Parasols
L'assemblée générale retient que les travaux ont été réalisés par l'entreprise SRTB pour un montant prévisionnel de 3182.30EUROS TTC et précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurance y afférents, seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges Générales.
L'assemblée générale autorise le syndic pour financer le projet de plan pluriannuel travaux à utiliser le fonds travaux ALUR le 01/01/2024

Abstentions : 30 copropriétaire(s) représentant 7655 tantièmes / 46275 tantièmes.

ABALAIN PIROTTE Josiane (209), BARIN Jean (294), BOUGY Laurent (218), CAMAIL Christelle (408), CATTEAU Alain (368), CORRIGER Catherine / Olivier (235), DELAIRE - BURGARELLA (273), DURIS Pierre (183), GHISGAND / GRICOURT Pascal / Francine (209), GUYOT Patricia / Edwige (212), HOUPEAUX Patrick (403), LANDOLFI Jean (145), LE SCAVARREC Patricia (377), LECONTE Georges (140), MARGUERON Claudette (273), MATLOSZ Christine (320), MULLER Jean Pierre (280), NEYROUD André (194), NICAUD (317), NOUGUES Véronique (245), PAPILLON Michel (212), PERROT - HOUPEAUX Patricia (350), RAULIN Daniel (269), SCHMIT Francis (192), SCHOUTEETEN Celia (288), SERPOL Nathalie (154), TEMPOREL Philippe (203), VENTICELLO Michel (182), VIALET Sylvie (210), VOIROL Emmanuel (292),

Votes contre : 10 copropriétaire(s) représentant 2434 tantièmes / 46275 tantièmes.

ANFOSSO Nicole (426), ARONA Secondo (209), BERBUDEAU Thomas (326), CAILLAUD - DUQUESNE (280), DAUDEY Patricia (320), EVRARD / CRETON Monique / Pascal (126), GAY Marie-Beatrice (175), GRAGLIA Mathieu / Michel (171), JEANDENAND Jean Paul (200), LOUIS Brigitte (201),

Votes pour : 137 copropriétaire(s) représentant 34616 tantièmes / 46275 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 7 totalisant 1570 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : COGO Muriel (150), DEVAUX Bernard (235), E2V C/O PELLEGRIN BRUNO (204), ESTEVES-ALVES Arlindo (314), GOETZ Gregory (261), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (195), SOMMER Hélène (211),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 34616 tantièmes / 37050 tantièmes.

RESOLUTION N°17: Décision d'effectuer les travaux ayant pour objet le traitement du joint de dilatation situé dans les espaces verts (près du bâtiment Mimosas). Article 24

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants: traitement du joint de dilatation situé dans les espaces verts

L'assemblée générale retient la proposition présentée par l'entreprise etanche TPEX prévue pour un montant prévisionnel de 3569.50 EUROS TTC et précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurance y afférents, seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges générales.

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer le projet de plan pluriannuel travaux à utiliser le fonds travaux ALUR le 01/01/2024

PROPOSITION TPEX

Abstentions : 25 copropriétaire(s) représentant 5868 tantièmes / 46275 tantièmes.

BARIN Jean (294), BOUGY Laurent (218), CATTEAU Alain (368), COMITE INTER ENTREPRISE GROUPE SOUFFLET (309), CORRIGER Catherine / Olivier (235), DA FONSECA Jacqueline (157), GACHON Roger (159), GHISGAND / GRICOURT Pascal / Francine (209), HUMEZ Jean Pierre (161), LANDOLFI Jean (145), LE SCAVARREC Patricia (377), LECONTE Georges (140), MARGUERON Claudette (273), MATLOSZ Christine (320), NICAUD (317), PAPILLON Michel (212), RAULIN Daniel (269), ROBEZ Yvette (199), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (195), SCHMIT Francis (192), SCHOUTEETEN Celia (288), SERPOL Nathalie (154), TEMPOREL Philippe (203), VENTICELLO Michel (182), VOIROL Emmanuel (292),

Votes contre : 13 copropriétaire(s) représentant 3590 tantièmes / 46275 tantièmes.

ANFOSSO Nicole (426), ARONA Secondo (209), BAYER Jean Claude (184), BERBUDEAU Thomas (326), BROSSERON Marcel (233), CAILLAUD - DUQUESNE (280), CAMAIL Christelle (408), DAUDEY Patricia (320), FAURE / SADOT Denis / Frederic (319), GRAGLIA Mathieu / Michel (171), JEANDENAND Jean Paul (200), LOUIS Brigitte (201), PICQ Franck (313),

Votes pour : 138 copropriétaire(s) représentant 35043 tantièmes / 46275 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 8 totalisant 1774 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : COGO Muriel (150), DEVAUX Bernard (235), E2V C/O PELLEGRIN BRUNO (204), EVRARD / CRETON Monique / Pascal (126), GOETZ Gregory (261), MAHINA IMMO C/o TAMBURI - MOUGET (381), MICHELOT Ginette (206), SOMMER Hélène (211),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 35043 tantièmes / 38633 tantièmes.

PROPOSITION SRTB

Abstentions : 26 copropriétaire(s) représentant 6123 tantièmes / 46275 tantièmes.

BARIN Jean (294), BOUGY Laurent (218), CATTEAU Alain (368), COMITE INTER ENTREPRISE GROUPE SOUFFLET (309), CORRIGER Catherine / Olivier (235), DA FONSECA Jacqueline (157), GACHON Roger (159), GHISGAND / GRICOURT Pascal / Francine (209), GOETZ Gregory (261), GROMONT Pierre (267), HUMEZ Jean Pierre (161), LANDOLFI Jean (145), LE SCAVARREC Patricia (377), LECONTE Georges (140), MATLOSZ Christine (320), NICAUD (317), PAPILLON Michel (212), RAULIN Daniel (269), ROBEZ Yvette (199), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (195), SCHMIT Francis (192), SCHOUTEETEN Celia (288), SERPOL Nathalie (154), TEMPOREL Philippe (203), VENTICELLO Michel (182), VOIROL Emmanuel (292),

Votes contre : 124 copropriétaire(s) représentant 32406 tantièmes / 46275 tantièmes.

Votes pour : 26 copropriétaire(s) représentant 5978 tantièmes / 46275 tantièmes.

ABALAIN PIROTTE Josiane (209), BAYER Jean Claude (184), BEAUDET / VASSEROT Bruno / Odile (173), BERBUDEAU Thomas (326), BEVILACQUA / CREPAUD Nazario / Stephanie (170), CALLE (153), CAMAIL Christelle (408), CARO GARRIDO Jean Claude (352), CLEMENT Laurent (363), CLFG (187), D HAENE Cedric (340), FAURE / SADOT Denis / Frederic (319), JEANNIN / MUZEAU Anthony / Elodie (181), LEBOURG Brigitte (340), MARTIN / MOUREAU Jean-Michel / Annie (12), MICHELOT Ginette (206), NOUGUES Véronique (245), NOYON Jerome (121), PAVARD Jean Pierre (217), PERROT Jeannine (334), PICQ Franck (313), PINOIT Corinne (149), SIMONE Armand (12), VERNAZ Marie-Claire (272), VIALET Sylvie (210), VOLLON Catherine (182),

Non VOTANT : copropriétaire(s) 8 totalisant 1768 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : COGO Muriel (150), DEVAUX Bernard (235), E2V C/O PELLEGRIN BRUNO (204), EVRARD / CRETON Monique / Pascal (126), LAURENT-ATTHALIN Francois (210), LORIA - GIAQUINTO Michel (251), MAHINA IMMO C/o TAMBURI - MOUGET (381), SOMMER Hélène (211),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 32406 tantièmes / 38384 tantièmes.

RESOLUTION N°18: Mises aux normes des tableaux électriques des extérieurs. Article 24

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical, décide d'effectuer les travaux suivants : Mises aux normes des tableaux électriques des extérieurs

L'assemblée générale retient la proposition présentée par l'entreprise ADE prévue pour un montant prévisionnel de 3 627.36EUROS TTC et précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition charges Générales

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer le projet de plan pluriannuel travaux à utiliser le fonds travaux ALUR le 01/01/2024

PROPOSITION ADE

Abstentions : 10 copropriétaire(s) représentant 2175 tantièmes / 46275 tantièmes.

BOUGY Laurent (218), BROSSERON Marcel (233), DURIS Pierre (183), E2V C/O PELLEGRIN BRUNO (204), GOETZ Gregory (261), LOUIS Brigitte (201), NICAUD (317), NOUGUES Véronique (245), NOYON Jerome (121), SCHMIT Francis (192),

Votes contre : 5 copropriétaire(s) représentant 1499 tantièmes / 46275 tantièmes.

ANFOSSO Nicole (426), BERBUDEAU Thomas (326), CAMPELLO Philippe (320), GRAGLIA Mathieu / Michel (171), VANHOUTTE Jean Claude (256),

Votes pour : 167 copropriétaire(s) représentant 42240 tantièmes / 46275 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 2 totalisant 361 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : DEVAUX Bernard (235), EVRARD / CRETON Monique / Pascal (126),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 42240 tantièmes / 43739 tantièmes.

EZ ELECTRICITE

Abstentions : 13 copropriétaire(s) représentant 3040 tantièmes / 46275 tantièmes.

BOUGY Laurent (218), BROSSERON Marcel (233), CLEMENT Laurent (363), CORRIGER Catherine / Olivier (235), DURIS Pierre (183), E2V C/O PELLEGRIN BRUNO (204), GOETZ Gregory (261), GROMONT Pierre (267), LOUIS Brigitte (201), NICAUD (317), NOUGUES Véronique (245), NOYON Jerome (121), SCHMIT Francis (192),

Votes contre : 139 copropriétaire(s) représentant 36422 tantièmes / 46275 tantièmes.

Votes pour : 28 copropriétaire(s) représentant 6089 tantièmes / 46275 tantièmes.

ABALAIN PIROTTE Josiane (209), ARONA Secondo (209), BEAUDET / VASSEROT Bruno / Odile (173), BERBUDEAU Thomas (326), BEVILACQUA / CREPAUD Nazario / Stephanie (170), CALLE (153), CAMPELLO Philippe (320), CARO GARRIDO Jean Claude (352), CATTEAU Alain (368), CLFG (187), GHISGAND / GRICOURT Pascal / Francine (209), JEANNIN / MUZEAU Anthony / Elodie (181), LAURENT-ATTHALIN Francois (210), LEBOURG Brigitte (340), LECONTE Georges (140), MAHINA IMMO C/o TAMBURI - MOUGET (381), MARTIN / MOUREAU Jean-Michel / Annie (12), PERROT Jeannine (334), PINOIT Corinne (149), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (195), SERPOL Nathalie (154),

SIMONE Armand (12), TEMPOREL Philippe (203), VANHOUTTE Jean Claude (256), VENTICELLO Michel (182), VERNAZ Marie-Claire (272), VIALET Sylvie (210), VOLLON Catherine (182),

Non VOTANT : copropriétaire(s) 4 totalisant 724 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : DA FONSECA Jacqueline (157), DEVAUX Bernard (235), EVRARD / CRETON Monique / Pascal (126), MICHELOT Ginette (206),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 36422 tantièmes / 42511 tantièmes.

RESOLUTION N°19: Décision de procéder à un échange de parcelle avec la commune Article 24

Pour rappel : la copropriété occupe une parcelle F 2903 qui appartient à la commune et sur laquelle existait une convention d'occupation.

En juin 2022 , la commune adressait un courrier indiquant vouloir régulariser juridiquement la situation et estimait la parcelle à 245 000€

Plusieurs réunions ont eu lieu durant l'exercice 2022/2023 avec les services de la ville pour aboutir finalement à un échange de parcelle , la copropriété devant cependant supporter la nouvelle clôture.

Le plan des dites parcelles est joint à la convocation

L'assemblée générale , décide de valider le principe d'échange de parcelle ; à savoir céder la parcelle 2768P au profit de la commune et récupérer une section de la parcelle 2903P

La copropriété prendra en charge l'installation d'une nouvelle clôture estimée à environ 12000€

Les fonds seront appelés sur la clé de répartition charges générales les 01/10/ 2023 et 01/01/ 2024 et pris sur le fonds travaux ALUR.

Abstentions : 19 copropriétaire(s) représentant 4313 tantièmes / 46275 tantièmes.

BEVILACQUA / CREPAUD Nazario / Stephanie (170), BROSSERON Marcel (233), CAMPELLO Philippe (320), CATTEAU Alain (368), JOLLY Dominique (192), LANDOLFI Jean (145), LOUIS Brigitte (201), MARGUERON Claudette (273), MICHELOT Ginette (206), MULLER Jean Pierre (280), NICAUD (317), NOUGUES Véronique (245), NOYON Jerome (121), PERROT Jeannine (334), ROBEZ Yvette (199), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (195), SIMONE Armand (12), VIALET Sylvie (210), VOIROL Emmanuel (292),

Votes contre : 6 copropriétaire(s) représentant 1577 tantièmes / 46275 tantièmes.

BERBUDEAU Thomas (326), DAUDEY Patricia (320), E2V C/O PELLEGRIN BRUNO (204), ESTEVES-ALVES Arlindo (314), LAURENT-ATTHALIN Francois (210), TEMPOREL Philippe (203),

Votes pour : 156 copropriétaire(s) représentant 39874 tantièmes / 46275 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 3 totalisant 511 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : COGO Muriel (150), DEVAUX Bernard (235), EVRARD / CRETON Monique / Pascal (126),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 39874 tantièmes / 41451 tantièmes.

RESOLUTION N°20: Ratification des travaux de refection partielle de la toiture aux Cyprès Marronniers et entraînant des infiltrations dans l'appartement de Mme Camail Article 24

L'assemblée générale décide de ratifier les travaux suivants: refection partielle de la toiture aux Cyprès Marronniers qui ont été réalisés par l'entreprise ACCROCHE TOI pour un montant prévisionnel de 2585 EUROS TTC

L'assemblée générale précise que le coût des travaux seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges Cyprès Marronniers et autorise le syndic pour financer les travaux à procéder aux appels de fonds prévisionnels le 01/10/2023

Abstentions : 1 copropriétaire(s) représentant 171 tantièmes / 3262 tantièmes.

LOUIS Brigitte (171),

Votes contre : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 3262 tantièmes.

Votes pour : 12 copropriétaire(s) représentant 3091 tantièmes / 3262 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 3091 tantièmes / 3091 tantièmes.

RESOLUTION N°21: Mises aux normes du tableau électrique aux Cèdres-Bouleaux Article 24

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical, décide d'effectuer les travaux suivants : Mises aux normes des tableaux électriques aux Cèdres y compris ascenseur et VMC

L'assemblée générale retient la proposition présentée par l'entreprise ADE .prévue pour un montant prévisionnel de 1470.26 EUROS TTC et précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition charges Cèdres-Bouleaux

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à procéder aux appels de fonds prévisionnel le 01/10/2023

PROPOSITION ADE

Abstentions : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 9006 tantièmes.

Votes contre : 2 copropriétaire(s) représentant 556 tantièmes / 9006 tantièmes.

MATLOSZ Christine (310), MULLER Jean Pierre (246),

Votes pour : 37 copropriétaire(s) représentant 8276 tantièmes / 9006 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 1 totalisant 174 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : PERROT - HOUPEAUX Patricia (174),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 8276 tantièmes / 8832 tantièmes.

PROPOSITION EZ ELECTRICITE

Abstentions : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 9006 tantièmes.

Votes contre : 35 copropriétaire(s) représentant 7913 tantièmes / 9006 tantièmes.

Votes pour : 4 copropriétaire(s) représentant 919 tantièmes / 9006 tantièmes.

JEANNIN / MUZEAU Anthony / Elodie (181), MATLOSZ Christine (310), MULLER Jean Pierre (246), VENTICELLO Michel (182),

Non VOTANT : copropriétaire(s) 1 totalisant 174 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : PERROT - HOUPEAUX Patricia (174),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 7913 tantièmes / 8832 tantièmes.

RESOLUTION N°22: Décision d'effectuer les travaux ayant pour objet la mise en place de détecteurs de lumière aux Cèdres-Bouleaux. Article 25 ou à défaut Article 25-1.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants: mise en place de détecteurs de luminaire aux cèdres-Bouleaux dans les étages, entrée et escaliers.

L'assemblée générale retient la proposition présentée par l'entrepris ADE prévue pour un montant prévisionnel de EUROS TTC et précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurance y afférents, seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges Cèdres-Bouleaux.

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à procéder aux appels de fonds prévisionnels le 01/10/2023

PROPOSITION ADE

Abstentions : 2 copropriétaire(s) représentant 364 tantièmes / 14435 tantièmes.

MESIERES Simon (182), VENTICELLO Michel (182),

Votes contre : 30 copropriétaire(s) représentant 6913 tantièmes / 14435 tantièmes.

Votes pour : 7 copropriétaire(s) représentant 1555 tantièmes / 14435 tantièmes.

D HAENE Cedric (324), DAUDEY Patricia (306), JEANNIN / MUZEAU Anthony / Elodie (181), LANDOLFI Jean (135), LES HESPERIDES C/O Mlle TISSEYRE Alice (175), RAPINE Jean-Claude (177), RAULIN Daniel (257),

Non VOTANT : copropriétaire(s) 1 totalisant 174 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : PERROT - HOUPEAUX Patricia (174),

Résolution refusée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Soit 6913 tantièmes / 14435 tantièmes.

PROPOSITION EZ ELECTRICITE

Abstentions : 1 copropriétaire(s) représentant 182 tantièmes / 14435 tantièmes.

VENTICELLO Michel (182),

Votes contre : 34 copropriétaire(s) représentant 7662 tantièmes / 14435 tantièmes.

Votes pour : 4 copropriétaire(s) représentant 988 tantièmes / 14435 tantièmes.

JEANNIN / MUZEAU Anthony / Elodie (181), LORIA - GIAQUINTO Michel (251), MATLOSZ Christine (310), MULLER Jean Pierre (246),

Non VOTANT : copropriétaire(s) 1 totalisant 174 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : PERROT - HOUPEAUX Patricia (174),

Résolution refusée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Soit 7662 tantièmes / 14435 tantièmes.

RESOLUTION N°23: Décision d'effectuer les travaux ayant pour objet le remplacement des boutons poussoirs aux Cèdres-Bouleaux. Article 24

Dans l'hypothèse où la résolution précédente ne serait pas adoptée, il est proposé le remplacement des boutons poussoirs actuels par de nouveaux boutons poussoirs lumineux

L'assemblée générale retient la proposition présentée par l'entreprise ADE prévue pour un montant prévisionnel de 3494.35EUROS TTC et précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurance y afférents, seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges Cèdres-Bouleaux.

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à procéder aux appels de fonds prévisionnels le 01/10/2023.

PROPOSITION ADE (entrée, coursives, escaliers)

Abstentions : 3 copropriétaire(s) représentant 673 tantièmes / 9006 tantièmes.

COUILLAUD Marc (174), RAULIN Daniel (257), VANHOUTTE Jean Claude (242),

Votes contre : 23 copropriétaire(s) représentant 5153 tantièmes / 9006 tantièmes.

Votes pour : 13 copropriétaire(s) représentant 3006 tantièmes / 9006 tantièmes.

BARIN Jean (277), BEGUET René (212), BLANC Jocelyne et Sylvie (177), D HAENE Cedric (324), DAUDEY Patricia (306), JEANNIN / MUZEAU Anthony / Elodie (181), LORIA - GIAQUINTO Michel (251), MARTEL Ghislain (283), MESIERES Simon (182), NOWICKI EDMOND (210), RAPINE Jean-Claude (177), RODRIGUES GRENCHO Joaquim (244), VENTICELLO Michel (182),

Non VOTANT : copropriétaire(s) 1 totalisant 174 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : PERROT - HOUPEAUX Patricia (174),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 5153 tantièmes / 8159 tantièmes.

PROPOSITION ADE (entrée, coursives, escaliers, caves, local poubelle)

Abstentions : 2 copropriétaire(s) représentant 499 tantièmes / 9006 tantièmes.

RAULIN Daniel (257), VANHOUTTE Jean Claude (242),

Votes contre : 8 copropriétaire(s) représentant 1773 tantièmes / 9006 tantièmes.

BEGUET René (212), CAILLAUD - DUQUESNE (268), COUILLAUD Marc (174), GROFF Jeannine (218), LANDOLFI Jean (135), MATLOSZ Christine (310), MULLER Jean Pierre (246), NOWICKI EDMOND (210),

Votes pour : 29 copropriétaire(s) représentant 6560 tantièmes / 9006 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 1 totalisant 174 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : PERROT - HOUPEAUX Patricia (174),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 6560 tantièmes / 8333 tantièmes.

PROPOSITION EZ AUTOMATISME (entrée, coursives, escaliers)

Abstentions : 1 copropriétaire(s) représentant 257 tantièmes / 9006 tantièmes.

RAULIN Daniel (257),

Votes contre : 8 copropriétaire(s) représentant 1882 tantièmes / 9006 tantièmes.

Votes pour : 3 copropriétaire(s) représentant 673 tantièmes / 9006 tantièmes.

JEANNIN / MUZEAU Anthony / Elodie (181), MATLOSZ Christine (310), VENTICELLO Michel (182),

Non VOTANT : copropriétaire(s) 28 totalisant 6194 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : BARIN Jean (277), BEGUET René (212), BLANC Jocelyne et Sylvie (177), BOURGEOIS Daniel (181), CABRERA Antoinette (204), CERRUTO Arnaud (320), CERRUTO Marie-Thérèse (273), COUDOUX Sabine (186), COUILLAUD Marc (174), CROISIER Christophe (229), DEGNIROL Jean-Claude (163), DUCROCQ Anne-Sophie (241), DUDZIK Jean-Claude (321), FAURE Bernard (136), FICHOT Jules (187), GROFF Jeannine (218), LAFON / MATERA Daniel / Anne-Marie (235), LE THIESSE Jean-Pierre (176), MALLOGGI Jacqueline (330), MARCHAL FRANCE (188), MARTEL Ghislain (283), MESIERES Simon (182), MIGNOT ALBERT (255), NOWICKI EDMOND (210), PERROT - HOUPEAUX Patricia (174), RODRIGUES GRENCHO Joaquim (244), VANHOUTTE Jean Claude (242), VUILLET André (176),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 1882 tantièmes / 2555 tantièmes.

RESOLUTION N°24: Mises aux normes du tableau électrique aux Prunus. Article 24

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical, décide d'effectuer les travaux suivants : Mises aux normes des tableaux électriques aux Prunus y compris ascenseur et VMC

L'assemblée générale retient la proposition présentée par l'entreprise ADE prévue pour un montant prévisionnel de 2334.20 EUROS TTC et précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurance y afférents, seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition charges Prunus

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à procéder aux appels de fonds prévisionnel le 01/10/2023

PROPOSITION ADE

Abstentions : 1 copropriétaire(s) représentant 189 tantièmes / 3850 tantièmes.

E2V C/O PELLEGRIN BRUNO (189),

Votes contre : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 3850 tantièmes.

Votes pour : 18 copropriétaire(s) représentant 3661 tantièmes / 3850 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés
Soit 3661 tantièmes / 3661 tantièmes.

PROPOSITION EZ ELECTRICITE

Abstentions : 7 copropriétaire(s) représentant 1359 tantièmes / 3850 tantièmes.

BETIS / PAOLI Philippe / Florence (154), DI MARIO Jacques (168), E2V C/O PELLEGRIN BRUNO (189), FELIX (347), MOINARD Olivier / Valerie (165), NEYROUD André (182), ROBELLETT / CHAMBARD Jean-Pierre / Monique (154),

Votes contre : 6 copropriétaire(s) représentant 1440 tantièmes / 3850 tantièmes.

Votes pour : 6 copropriétaire(s) représentant 1051 tantièmes / 3850 tantièmes.

CALLE (141), GHISGAND / GRICOURT Pascal / Francine (197), GOETZ Gregory (246), LECONTE Georges (130), SERPOL Nathalie (141), VIALET Sylvie (196),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 1440 tantièmes / 2491 tantièmes.

RESOLUTION N°25: Ratification des travaux de réfection toiture aux Prunus. Article 24

L'assemblée générale décide de ratifier les travaux suivants: réfection partielle de la toiture des Prunus

Dans le cadre du ravalement , il a été réalisé des travaux nécessaires de la toiture , profitant ainsi de l'échafaudage

L'assemblée générale retient que les travaux ont été réalisés par l'entreprise ACCROCHE TOI pour un montant prévisionnel de 2158.75 EUROS TTC et précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurance y afférents, seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges Les Prunus

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à procéder aux appels de fonds prévisionnels le 01/10/ 2023

Abstentions : 1 copropriétaire(s) représentant 178 tantièmes / 3850 tantièmes.

SCHMIT Francis (178),

Votes contre : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 3850 tantièmes.

Votes pour : 18 copropriétaire(s) représentant 3672 tantièmes / 3850 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 3672 tantièmes / 3672 tantièmes.

RESOLUTION N°26: Mises aux normes du tableau électrique aux Platanes. Article 24

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical, décide d'effectuer les travaux suivants : Mises aux normes du tableau électrique aux Platanes

y compris ascenseur et VMC

L'assemblée générale retient la proposition présentée par l'entreprise ADE prévue pour un montant prévisionnel de 2351.69.EUROS TTC et précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition charges Platanes

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à procéder aux appels de fonds prévisionnel le 01/10/2023

PROPOSITION ADE

Abstentions : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 3217 tantièmes.

Votes contre : 3 copropriétaire(s) représentant 415 tantièmes / 3217 tantièmes.

GACHON Roger (147), GRAGLIA Mathieu / Michel (159), NOYON Jerome (109),

Votes pour : 19 copropriétaire(s) représentant 2802 tantièmes / 3217 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 2802 tantièmes / 3217 tantièmes.

PROPOSITION EZ ELECTRICITE

Abstentions : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 3217 tantièmes.

Votes contre : 16 copropriétaire(s) représentant 2338 tantièmes / 3217 tantièmes.

Votes pour : 6 copropriétaire(s) représentant 879 tantièmes / 3217 tantièmes.

ARONA Secondo (187), COGO Muriel (138), EVRARD / CRETON Monique / Pascal (126), GACHON Roger (147), NOYON Jerome (109), VOLLON Catherine (172),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 2338 tantièmes / 3217 tantièmes.

RESOLUTION N°27: Ratification des travaux de changement du moteur de la VMC des Platanes Article 24

L'assemblée générale décide de ratifier les travaux suivants: changement du moteur de la VMC des Platanes

En effet au vu du bruit et de l'état du caisson les travaux ont du être validés

L'assemblée générale retient que les travaux ont été réalisés par l'entreprise FRANK SERVICE pour un montant prévisionnel de 6788.68 EUROS TTC et précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurance y afférents, seront répartis

selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges Les Platanes. L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à procéder aux appels de fonds prévisionnels le 01/10/2023

Abstentions : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 3217 tantièmes.

Votes contre : 2 copropriétaire(s) représentant 346 tantièmes / 3217 tantièmes.

ARONA Secondo (187), GRAGLIA Mathieu / Michel (159),

Votes pour : 20 copropriétaire(s) représentant 2871 tantièmes / 3217 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 2871 tantièmes / 3217 tantièmes.

RESOLUTION N°28: Demande de Mme Jannequin /Clément Article 25 ou à défaut Article 25-1.

L'assemblée générale se prononce sur la demande de M Mme Jannequin /Clément à savoir installer un portillon pour accéder à son mon logement sans rentrer par le bâtiment, afin de pouvoir installer une boîte à clés pour les locataires.

Le syndic tient à rappeler que la location type Airbnb ou gite .com n'est pas autorisée , donc il ne sera pas possible de poser une boîte à clé

Abstentions : 4 copropriétaire(s) représentant 605 tantièmes / 8517 tantièmes.

ARONA Secondo (187), NOYON Jerome (109), PINOIT Corinne (137), VOLLON Catherine (172),

Votes contre : 16 copropriétaire(s) représentant 2315 tantièmes / 8517 tantièmes.

ADLER Olivier (124), BARALDI BRUNO (116), BEISBARDT Bertrand (128), BOUXIN Katty (160), COTERON Justine (173), COURBON Eric (211), COURCIER Sébastien (165), DUGUA Maryse (172), EVRARD / CRETON Monique / Pascal (126), GACHON Roger (147), GIBERT Claude (116), HAIRON Christiane (117), LEFEVRE Marie-Louise (155), LUTENAUER FRANCOISE (117), REPPLINGER LUC (149), TROUILLOUD Joel (139),

Votes pour : 2 copropriétaire(s) représentant 297 tantièmes / 8517 tantièmes.

COGO Muriel (138), GRAGLIA Mathieu / Michel (159),

Résolution rejetée pour défaut de majorité .

Soit 2315 tantièmes / 8517 tantièmes.

RESOLUTION N°29: Mises aux normes du tableau électrique aux Pins Parasols. Article 24

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical, décide d'effectuer les travaux suivants : Mises aux normes des tableaux électriques aux Pins Parasols y compris ascenseur et VMC

L'assemblée générale retient la proposition présentée par l'entreprise .ADE prévue pour un montant prévisionnel de 2081.53.EUROS TTC et précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition charges Pins Parasols.

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à procéder aux appels de fonds prévisionnel le 01/10/ 2023.

PROPOSITION ADE

Abstentions : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 2280 tantièmes.

Votes contre : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 2280 tantièmes.

Votes pour : 10 copropriétaire(s) représentant 2115 tantièmes / 2280 tantièmes.

N'ont pas pris part au vote : GAY Marie Beatrice (165)

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Soit 2115 tantièmes / 2280 tantièmes.

PROPOSITION EZ ELECTRICITE

Abstentions : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 2280 tantièmes.

Votes contre : 9 copropriétaire(s) représentant 1968 tantièmes / 2280 tantièmes.

Votes pour : 1 copropriétaire(s) représentant 165 tantièmes / 2280 tantièmes.

GAY Marie-Beatrice (165),

Non VOTANT : copropriétaire(s) 1 totalisant 147 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : DA FONSECA Jacqueline (147),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 1968 tantièmes / 2133 tantièmes.

RESOLUTION N°30: Demande de Mme Bouxin refecton de l'étanchéité du balcon supérieur au bâtiment les Platanes Article 24

L'assemblée générale se prononce sur la demande de Mme Bouxin ; à savoir la réfection du balcon de l'appartement supérieur. Il est précisé que les infiltrations sont en sous face de balcon et non en parties habitables.

L'assemblée générale retient la proposition présentée par l'entreprise.....prévue pour un montant prévisionnel de EUROS TTC et précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurance y afférents, seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges Bâtiment A.L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à procéder aux appels de fonds prévisionnels le 01/10/2023

Abstentions : 19 copropriétaire(s) représentant 3530 tantièmes / 10100 tantièmes.

ARONA Secondo (199), BERBUDEAU Thomas (326), CAILLAUD - DUQUESNE (12), CALLE (153), DA FONSECA Jacqueline (147), DUGUA Maryse (184), GHISGAND / GRICOURT Pascal / Francine (209), GOETZ Gregory (246), HORY C/O Mme JOLY Sylvie (282), LE SCAVARREC Patricia (367), MULLER Jean Pierre (24), NEYROUD André (194), NOYON Jerome (121), PAVARD Jean Pierre (217), RAULIN Daniel (12), ROBEZ Yvette (189), SCHMIT Francis (192), VANMERRIS Philippe (246), VIALET Sylvie (210),

Votes contre : 33 copropriétaire(s) représentant 4074 tantièmes / 10100 tantièmes.

Votes pour : 13 copropriétaire(s) représentant 1942 tantièmes / 10100 tantièmes.

BOUXIN Katty (160), EVRARD / CRETON Monique / Pascal (126), FAURE / SADOT Denis / Frederic (319), GROMONT Pierre (12), LEFEVRE Marie-Louise (167), LES HESPERIDES C/O Mlle TISSEYRE Alice (507), MARTIN / MOUREAU Jean-Michel / Annie (12), PINOIT Corinne (149), RAPINE Jean-Claude (12), SERPOL Nathalie (154), SIMONE Armand (12), TISSEYRE Alice (140), VOLLON Catherine (172),

Non VOTANT : copropriétaire(s) 3 totalisant 554 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : COGO Muriel (150), E2V C/O PELLEGRIN BRUNO (204), JEANDENAND Jean Paul (200),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 4074 tantièmes / 6016 tantièmes.

RESOLUTION N°31: Mises aux normes du tableau électrique aux Peupliers. Article 24

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical,décide d'effectuer les travaux suivants : Mises aux normes du tableau électrique aux Peupliers y compris ascenseur et VMC

L'assemblée générale retient la proposition présentée par l'entreprise ADE prévue pour un montant prévisionnel de 23210EUROS TTC et précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition charges Peupliers

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à procéder aux appels de fonds prévisionnel le 01/10/2023

Proposition ADE

Abstentions : 1 copropriétaire(s) représentant 198 tantièmes / 6544 tantièmes.

BOUGY Laurent (198),

Votes contre : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 6544 tantièmes.

Votes pour : 25 copropriétaire(s) représentant 6346 tantièmes / 6544 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 6346 tantièmes / 6346 tantièmes.

Proposition EZ ELECTRICITE

Abstentions : 2 copropriétaire(s) représentant 521 tantièmes / 6544 tantièmes.

BOUGY Laurent (198), CLEMENT Laurent (323),

Votes contre : 17 copropriétaire(s) représentant 4306 tantièmes / 6544 tantièmes.

Votes pour : 7 copropriétaire(s) représentant 1717 tantièmes / 6544 tantièmes.

BROSSERON Marcel (221), CARO GARRIDO Jean Claude (328), LAURENT-ATTHALIN Francois (210), LEBOURG Brigitte (328), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (185), TEMPOREL Philippe (193), VERNAZ Marie-Claire (252),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 4306 tantièmes / 6023 tantièmes.

RESOLUTION N°32: Décision d'effectuer les travaux ayant pour objet la mise en place de détecteurs de lumière aux Peupliers. Article 25 ou à défaut Article 25-1.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants: mise en place de détecteurs de luminaire aux Peupliers dans les étages et dans les caves.

L'assemblée générale retient la proposition présentée par l'entreprise IDE prévue pour un montant prévisionnel de 6825.50EUROS TTC et précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurance y afférents, seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges Les Peupliers

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à procéder aux appels de fonds prévisionnels le 01/10/ 2023

PROPOSITION IDE (entrée, coursives, escaliers)

Abstentions : 1 copropriétaire(s) représentant 198 tantièmes / 11940 tantièmes.

BOUGY Laurent (198),

Votes contre : 9 copropriétaire(s) représentant 1789 tantièmes / 11940 tantièmes.

BAERT Philippe (218), BAYER Jean Claude (174), BROSSERON Marcel (221), EXBRAYAT Yves/Aurelien/Guillaume (204), GERMAIN Pierre (198), GUYOT Patricia / Edwige (192), MASILLON - THIRION (202), SOMMER Hélène (187), TEMPOREL Philippe (193),

Votes pour : 16 copropriétaire(s) représentant 4557 tantièmes / 11940 tantièmes.

La résolution (article 25) ayant obtenu **4557 tantièmes / 11940 tantièmes** la majorité de l'Article 25 n'étant pas atteinte et le vote ayant recueilli au moins 1/3 des voix de tous les copropriétaires composant le syndicat, il est procédé immédiatement à un second vote à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés, conformément aux dispositions de l'article 25-1 de la loi du 10 Juillet 1965.

RESOLUTION N°32 a: 2^{ème} vote à l'article 25-1

Abstentions : 1 copropriétaire(s) représentant 198 tantièmes / 6346 tantièmes.

BOUGY Laurent (198),

Votes contre : 9 copropriétaire(s) représentant 1789 tantièmes / 6346 tantièmes.

BAERT Philippe (218), BAYER Jean Claude (174), BROSSERON Marcel (221), EXBRAYAT Yves/Aurelien/Guillaume (204), GERMAIN Pierre (198), GUYOT Patricia / Edwige (192), MASILLON - THIRION (202), SOMMER Hélène (187), TEMPOREL Philippe (193),

Votes pour : 16 copropriétaire(s) représentant 4557 tantièmes / 6346 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 4557 tantièmes / 6346 tantièmes.

PROPOSITION ADE(entrée, coursives, escaliers)

Abstentions : 2 copropriétaire(s) représentant 521 tantièmes / 11940 tantièmes.

BOUGY Laurent (198), CLEMENT Laurent (323),

Votes contre : 17 copropriétaire(s) représentant 4225 tantièmes / 11940 tantièmes.

ARCAMONE-RIPOLL Patricia (168), BAERT Philippe (218), BAYER Jean Claude (174), BEAROCCA (212), BROSSERON Marcel (221), ETIENNE Sylviane (306), EXBRAYAT Yves/Aurelien/Guillaume (204), GERMAIN Pierre (198), GUYOT Patricia / Edwige (192), HERARD Claude (303), INGRAIN Michel (438), LABEYE DANIEL (351), MASILLON - THIRION (202), ROUDIL FRANCOISE (352), SOMMER Hélène (187), STAWARZ Evelyne (306), TEMPOREL Philippe (193),

Votes pour : 7 copropriétaire(s) représentant 1798 tantièmes / 11940 tantièmes.

CAMPELLO Philippe (296), CARO GARRIDO Jean Claude (328), LAURENT-ATTHALIN Francois (210), LEBOURG Brigitte (328), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (185), VERNAZ Marie-Claire (252), VOIROL Emmanuel (199),

Résolution refusée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Soit 4225 tantièmes / 11940 tantièmes.

PROPOSITION IDE (entrée, coursives, escaliers et caves)

Abstentions : 2 copropriétaire(s) représentant 521 tantièmes / 11940 tantièmes.

BOUGY Laurent (198), CLEMENT Laurent (323),

Votes contre : 6 copropriétaire(s) représentant 1177 tantièmes / 11940 tantièmes.

BAYER Jean Claude (174), BROSSERON Marcel (221), GERMAIN Pierre (198), GUYOT Patricia / Edwige (192), TEMPOREL Philippe (193), VOIROL Emmanuel (199),

Votes pour : 18 copropriétaire(s) représentant 4846 tantièmes / 11940 tantièmes.

La résolution (article 25) ayant obtenu **4846 tantièmes / 11940 tantièmes** ; la majorité de l'Article 25 n'étant pas atteinte et le vote ayant recueilli au moins 1/3 des voix de tous les copropriétaires composant le syndicat, il est procédé immédiatement à un second vote à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés, conformément aux dispositions de l'article 25-1 de la loi du 10 Juillet 1965.

RESOLUTION N°32 d: 2^{ème} vote à l'article 25-1

Abstentions : 2 copropriétaire(s) représentant 521 tantièmes / 6023 tantièmes.

BOUGY Laurent (198), CLEMENT Laurent (323),

Votes contre : 6 copropriétaire(s) représentant 1177 tantièmes / 6023 tantièmes.

BAYER Jean Claude (174), BROSSERON Marcel (221), GERMAIN Pierre (198), GUYOT Patricia / Edwige (192), TEMPOREL Philippe (193), VOIROL Emmanuel (199),

Votes pour : 18 copropriétaire(s) représentant 4846 tantièmes / 6023 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 4846 tantièmes / 6023 tantièmes.

PROPOSITION ADE(entrée, coursives, escaliers et caves)

Abstentions : 2 copropriétaire(s) représentant 521 tantièmes / 11940 tantièmes.

BOUGY Laurent (198), CLEMENT Laurent (323),

Votes contre : 15 copropriétaire(s) représentant 3859 tantièmes / 11940 tantièmes.

ARCAMONE-RIPOLL Patricia (168), BAERT Philippe (218), BEAROCCA (212), BROSSERON Marcel (221), ETIENNE Sylviane (306), EXBRAYAT Yves/Aurelien/Guillaume (204), GERMAIN Pierre (198), HERARD Claude (303), INGRAIN

Michel (438), LABEYE DANIEL (351), MASILLON - THIRION (202), ROUDIL FRANCOISE (352), SOMMER Hélène (187), STAWARZ Evelyne (306), TEMPOREL Philippe (193),

Votes pour : 9 copropriétaire(s) représentant 2164 tantièmes / 11940 tantièmes.

BAYER Jean Claude (174), CAMPELLO Philippe (296), CARO GARRIDO Jean Claude (328), GUYOT Patricia / Edwige (192), LAURENT-ATTHALIN Francois (210), LEBOURG Brigitte (328), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (185), VERNAZ Marie-Claire (252), VOIROL Emmanuel (199),

Résolution refusée à la majorité des voix de tous les copropriétaires.

Soit 3859 tantièmes / 11940 tantièmes.

RESOLUTION N°33: Mises aux normes des tableaux électriques aux Mimosas. Article 24

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical, décide d'effectuer les travaux suivants : Mises aux normes des tableaux électriques aux Mimosas y compris ascenseur et VMC.

L'assemblée générale retient la proposition présentée par l'entreprise ADE prévue pour un montant prévisionnel de 1964.05EUROS TTC et précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition charges Mimosas

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à procéder aux appels de fonds prévisionnel le 01/10/ 2023

PROPOSITION ADE

Abstentions : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 1368 tantièmes.

Votes contre : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 1368 tantièmes.

Votes pour : 6 copropriétaire(s) représentant 1368 tantièmes / 1368 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Soit 1368 tantièmes / 1368 tantièmes.

PROPOSITION EZ ELECTRICITE

Abstentions : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 1368 tantièmes.

Votes contre : 5 copropriétaire(s) représentant 1208 tantièmes / 1368 tantièmes.

Votes pour : 1 copropriétaire(s) représentant 160 tantièmes / 1368 tantièmes.

BEVILACQUA / CREPAUD Nazario / Stephanie (160),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 1208 tantièmes / 1368 tantièmes.

RESOLUTION N°34: Mises aux normes du tableau électrique aux Chênes Article 24

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical, décide d'effectuer les travaux suivants : Mises aux normes du tableau électrique aux Chênes y compris ascenseur et VMC

L'assemblée générale retient la proposition présentée par l'entreprise ADE prévue pour un montant prévisionnel de 1739.65.EUROS TTC et précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition charges Chênes

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à procéder aux appels de fonds prévisionnel le 01/10/ 2023

PROPOSITION ADE

Abstentions : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 1375 tantièmes.

Votes contre : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 1375 tantièmes.

Votes pour : 6 copropriétaire(s) représentant 1375 tantièmes / 1375 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés.

Soit 1375 tantièmes / 1375 tantièmes.

PROPOSITION EZ ELECTRICITE

Abstentions : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 1375 tantièmes.

Votes contre : 5 copropriétaire(s) représentant 1027 tantièmes / 1375 tantièmes.

Votes pour : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 1375

Non VOTANT : copropriétaire(s) 1 totalisant 348 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : CATTEAU Alain (348),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 1027 tantièmes / 1027 tantièmes.

RESOLUTION N°35: Demande de Mmes Guyot : refecton de l'étanchéité du balcon supérieur au bâtiment les Peupliers Article 24

L'assemblée générale se prononce sur la demande de Mmes Guyot ; à savoir la réfection du balcon de l'appartement supérieur. Il est précisé que les infiltrations sont en sous face de balcon et non en parties habitables.

L'assemblée générale retient la proposition présentée par l'entreprise prévue pour un montant prévisionnel de EUROS TTC et précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurance y afférents, seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges Bâtiment A

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à procéder aux appels de fonds prévisionnels le 01/10/ 2023

PROPOSITION SRTB

Abstentions : 6 copropriétaire(s) représentant 1442 tantièmes / 9949 tantièmes.

BOUGY Laurent (218), BROSSERON Marcel (233), CAMPELLO Philippe (320), CATTEAU Alain (368), HUMEZ Jean Pierre (151), PERROT - HOUPEAUX Patricia (152),

Votes contre : 15 copropriétaire(s) représentant 4352 tantièmes / 9949 tantièmes.

Votes pour : 18 copropriétaire(s) représentant 3851 tantièmes / 9949 tantièmes.

BAYER Jean Claude (174), BEVILACQUA / CREPAUD Nazario / Stephanie (160), CAMAIL Christelle (20), CARO GARRIDO Jean Claude (352), CLEMENT Laurent (363), GERMAIN Pierre (218), GUYOT Patricia / Edwige (212), LAURENT-ATTHALIN Francois (210), LEBOURG Brigitte (340), LES HESPERIDES C/O Mlle TISSEYRE Alice (20), MARGOTTET René (221), MASILLON - THIRION (202), MICHELOT Ginette (206), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (185), SOMMER Hélène (211), TEMPOREL Philippe (193), VERNAZ Marie-Claire (272), VOIROL Emmanuel (292),

Non VOTANT : copropriétaire(s) 1 totalisant 304 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ESTEVES-ALVES Arlindo (304),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 4352 tantièmes / 8203 tantièmes.

PROPOSITION ETANCHE TPEX

Abstentions : 7 copropriétaire(s) représentant 1805 tantièmes / 9949 tantièmes.

BOUGY Laurent (218), BROSSERON Marcel (233), CAMPELLO Philippe (320), CATTEAU Alain (368), CLEMENT Laurent (363), HUMEZ Jean Pierre (151), PERROT - HOUPEAUX Patricia (152),

Votes contre : 22 copropriétaire(s) représentant 5422 tantièmes / 9949 tantièmes.

Votes pour : 10 copropriétaire(s) représentant 2418 tantièmes / 9949 tantièmes.

BEVILACQUA / CREPAUD Nazario / Stephanie (160), CARO GARRIDO Jean Claude (352), GUYOT Patricia / Edwige (212), LAURENT-ATTHALIN Francois (210), LEBOURG Brigitte (340), MASILLON - THIRION (202), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (185), TEMPOREL Philippe (193), VERNAZ Marie-Claire (272), VOIROL Emmanuel (292),

Non VOTANT : copropriétaire(s) 1 totalisant 304 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ESTEVES-ALVES Arlindo (304),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 5422 tantièmes / 7840 tantièmes.

RESOLUTION N°36: Ratification des travaux d'étanchéité réalisés sur l'entrée les Chênes Article 24

L'assemblée générale du 4 aout 2016 avait voté la ratification des travaux d'étanchéité de deux terrasses (M Arrigoni et SARL Montana) et ces travaux ont été appelés sur la clé de réparation entrée les Chênes

Or le Règlement de copropriété indique que les travaux touchant une réfection du bati (tel que l'étanchéité de terrasse) est à répartir sur la clé Bâtiment A ; c'est ce qui a été réalisé l'an passé en cloture de compte travaux

L'assemblée générale valide donc la cloture du compte travaux réfection de l'étanchéité des terrasses SARL Montana et M Arrigoni.

Abstentions : 10 copropriétaire(s) représentant 2145 tantièmes / 9949 tantièmes.

BAYER Jean Claude (174), BEVILACQUA / CREPAUD Nazario / Stephanie (160), BOUGY Laurent (218), BROSSERON Marcel (233), CAMPELLO Philippe (320), GERMAIN Pierre (218), PERROT - HOUPEAUX Patricia (152), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (185), TEMPOREL Philippe (193), VOIROL Emmanuel (292),

Votes contre : 3 copropriétaire(s) représentant 660 tantièmes / 9949 tantièmes.

BAERT Philippe (230), EXBRAYAT Yves/Aurelien/Guillaume (228), MASILLON - THIRION (202),

Votes pour : 24 copropriétaire(s) représentant 6419 tantièmes / 9949 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 3 totalisant 725 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ESTEVES-ALVES Arlindo (304), LAURENT-ATTHALIN Francois (210), SOMMER Hélène (211),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 6419 tantièmes / 7079 tantièmes.

RESOLUTION N°37: Décision d'effectuer les travaux de nettoyage des façades EST du bâtiment A PROPOSITION Article 24

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la présentation et de l'argumentaire du conseil syndical et après avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants : un nettoyage de la façade EST du bâtiment A .

L'assemblée générale, après avoir délibéré, décide de provisionner la somme de 6140.75 € TTC afin d'effectuer les travaux de nettoyage de la façade EST du bâtiment A avec la société ACCROCHE TOI

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à procéder aux appels de fonds prévisionnels le 01/10/ 2023 la clé de répartition des charges Bâtiment A

ACCROCHE TOI

Abstentions : 5 copropriétaire(s) représentant 1187 tantièmes / 9949 tantièmes.

BOUGY Laurent (218), CAMPELLO Philippe (320), ESTEVES-ALVES Arlindo (304), PERROT - HOUPEAUX Patricia (152), TEMPOREL Philippe (193),

Votes contre : 3 copropriétaire(s) représentant 619 tantièmes / 9949 tantièmes.

BAYER Jean Claude (174), BROSSERON Marcel (233), GUYOT Patricia / Edwige (212),

Votes pour : 31 copropriétaire(s) représentant 7775 tantièmes / 9949 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 1 totalisant 368 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : CATTEAU Alain (368),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 7775 tantièmes / 8394 tantièmes.

PROPOSITION AZUR NET FACADE

Abstentions : 5 copropriétaire(s) représentant 1187 tantièmes / 9949 tantièmes.

BOUGY Laurent (218), CAMPELLO Philippe (320), ESTEVES-ALVES Arlindo (304), PERROT - HOUPEAUX Patricia (152), TEMPOREL Philippe (193),

Votes contre : 24 copropriétaire(s) représentant 5920 tantièmes / 9949 tantièmes.

Votes pour : 10 copropriétaire(s) représentant 2479 tantièmes / 9949 tantièmes.

BAYER Jean Claude (174), BEVILACQUA / CREPAUD Nazario / Stephanie (160), CARO GARRIDO Jean Claude (352),

CATTEAU Alain (368), GUYOT Patricia / Edwige (212), LAURENT-ATTHALIN Francois (210), LEBOURG Brigitte (340),

MICHELOT Ginette (206), RUELE / ORSONI Tony / Anne-Claire (185), VERNAZ Marie-Claire (272),

Non VOTANT : copropriétaire(s) 1 totalisant 363 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : CLEMENT Laurent (363),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 5920 tantièmes / 8399 tantièmes.

RESOLUTION N°38: Décision d'effectuer les travaux ayant pour objet l'installation de batardeaux au bâtiment les PALMIERS Article 24

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical, décide d'effectuer les travaux suivants : l'installation d'un batardeau au bâtiment les Palmiers

L'assemblée générale retient la proposition présentée par l'entreprise prévue pour un montant prévisionnel de EUROS TTC et précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges Palmiers

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à procéder aux appels de fonds prévisionnels le 01/10/ 2023

Abstentions : 1 copropriétaire(s) représentant 145 tantièmes / 3723 tantièmes.

MATTHIEU Rudy (145),

Votes contre : 7 copropriétaire(s) représentant 2076 tantièmes / 3723 tantièmes.

Votes pour : 5 copropriétaire(s) représentant 1502 tantièmes / 3723 tantièmes.

BARREAU Bernard (468), CLFG (175), DELAIRE - BURGARELLA (253), HOUPEAUX Patrick (374), MARGUERON

Claudette (232),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 2076 tantièmes / 3578 tantièmes.

RESOLUTION N°39: Décision d'effectuer les travaux ayant pour objet le changement des portes des armoires électriques des 3 étages restants Article 24

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants: changement des portes des armoires électriques des 3 étages restants .

L'assemblée générale retient la proposition présentée par l'entreprise G DAVID prévue pour un montant prévisionnel de 5907 EUROS TTC et précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurance y afférents, seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges Les Saules

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à procéder aux appels de fonds prévisionnels le 01/10/ 2023

PROPOSITION G DAVID

Abstentions : 1 copropriétaire(s) représentant 224 tantièmes / 4130 tantièmes.

NOUGUES Véronique (224),

Votes contre : 1 copropriétaire(s) représentant 264 tantièmes / 4130 tantièmes.

SCHOUTEETEN Celia (264),

Votes pour : 13 copropriétaire(s) représentant 3437 tantièmes / 4130 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 1 totalisant 205 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : DEVAUX Bernard (205),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 3437 tantièmes / 3701 tantièmes.

PROPOSITION RAPID ALU

Abstentions : 2 copropriétaire(s) représentant 449 tantièmes / 4130 tantièmes.

CORRIGER Catherine / Olivier (225), NOUGUES Véronique (224),

Votes contre : 10 copropriétaire(s) représentant 2653 tantièmes / 4130 tantièmes.

Votes pour : 4 copropriétaire(s) représentant 1028 tantièmes / 4130 tantièmes.

DEVAUX Bernard (205), GROMONT Pierre (245), PERROT Jeannine (314), SCHOUTEETEN Celia (264),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 2653 tantièmes / 3681 tantièmes.

RESOLUTION N°40: Décision d'effectuer les travaux ayant pour objet la mise en peinture des portes des ascenseurs
Article 24

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants: peinture des portes des ascenseurs

L'assemblée générale retient la proposition présentée par l'entreprise HUERTAS prévue pour un montant prévisionnel de 715 EUROS TTC et précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurance y afférents, seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges Les Saules

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à procéder aux appels de fonds prévisionnels le 01/10/2023

PROPOSITION HUERTAS

Abstentions : 1 copropriétaire(s) représentant 224 tantièmes / 4130 tantièmes.

NOUGUES Véronique (224),

Votes contre : 1 copropriétaire(s) représentant 225 tantièmes / 4130 tantièmes.

CORRIGER Catherine / Olivier (225),

Votes pour : 14 copropriétaire(s) représentant 3681 tantièmes / 4130 tantièmes.

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 3681 tantièmes / 3906 tantièmes.

PROPOSITION PENALVER

Abstentions : 2 copropriétaire(s) représentant 469 tantièmes / 4130 tantièmes.

GROMONT Pierre (245), NOUGUES Véronique (224),

Votes contre : 12 copropriétaire(s) représentant 3122 tantièmes / 4130 tantièmes.

Votes pour : 2 copropriétaire(s) représentant 539 tantièmes / 4130 tantièmes.

CORRIGER Catherine / Olivier (225), PERROT Jeannine (314),

Résolution refusée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 3122 tantièmes / 3661 tantièmes.

RESOLUTION N°41: Décision d'effectuer les travaux ayant pour objet la mise en place de détecteurs de présence dans les allées du garage A. Article 25 ou à défaut Article 25-1.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles du devis, contrats et marchés notifiés, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux suivants: mise en place de détecteurs de présence dans les allées du garage A.

L'assemblée générale retient la proposition présentée par les entreprise ADE prévue pour un montant prévisionnel de 7 675.80 TTC et précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurance y afférents, seront répartis selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense, soit la clé de répartition des charges garage A

L'assemblée générale autorise le syndic pour financer les travaux à procéder aux appels de fonds prévisionnels le 01/10/2023

PROPOSITION ADE

Abstentions : 1 copropriétaire(s) représentant 20 tantièmes / 1684 tantièmes.

BOUGY Laurent (20),

Votes contre : 3 copropriétaire(s) représentant 52 tantièmes / 1684 tantièmes.

BROSSERON Marcel (12), CAMAIL Christelle (20), GERMAIN Pierre (20),

Votes pour : 21 copropriétaire(s) représentant 570 tantièmes / 1684 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 1 totalisant 20 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : CATTEAU Alain (20),

La résolution (article 25) ayant obtenu **570 tantièmes / 1684 tantièmes** ; la majorité de l'Article 25 n'étant pas atteinte et le vote ayant recueilli au moins 1/3 des voix de tous les copropriétaires composant le syndicat, il est procédé immédiatement à un second vote à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés, conformément aux dispositions de l'article 25-1 de la loi du 10 juillet 1965.

RESOLUTION N°41 a: 2^{ème} vote à l'article 25-1

Abstentions : 1 copropriétaire(s) représentant 20 tantièmes / 622 tantièmes.

BOUGY Laurent (20),

Votes contre : 3 copropriétaire(s) représentant 52 tantièmes / 622 tantièmes.

BROSSERON Marcel (12), CAMAIL Christelle (20), GERMAIN Pierre (20),

Votes pour : 21 copropriétaire(s) représentant 570 tantièmes / 622 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 1 totalisant 20 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : CATTEAU Alain (20),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés .

Soit 570 tantièmes / 622 tantièmes.

PROPOSITION EZ AUTOMATISME

Abstentions : 2 copropriétaire(s) représentant 60 tantièmes / 1684 tantièmes.

BOUGY Laurent (20), CLEMENT Laurent (40),

Votes contre : 18 copropriétaire(s) représentant 482 tantièmes / 1684 tantièmes.

ARCAMONE-RIPOLL Patricia (12), AUBERT-BODIN Michèle (20), BAERT Philippe (12), BROSSERON Marcel (12), CUOC MICHEL (40), ETIENNE Sylviane (24), EXBRAYAT Yves/Aurelien/Guillaume (24), GERMAIN Pierre (20), GUYOT Patricia / Edwige (20), INGRAIN Michel (20), LABEYE DANIEL (24), LES HESPERIDES C/O Mlle TISSEYRE Alice (20), MARGOTTET René (49), MICHELOT Ginette (20), ROUDIL FRANCOISE (24), SOMMER Hélène (24), STAWARZ Evelyne (24), VOIROL Emmanuel (93),

Votes pour : 6 copropriétaire(s) représentant 120 tantièmes / 1684 tantièmes.

CAMAIL Christelle (20), CAMPELLO Philippe (24), CARO GARRIDO Jean Claude (24), CATTEAU Alain (20), LEBOURG Brigitte (12), VERNAZ Marie-Claire (20),

Résolution rejetée pour défaut de majorité .

Soit 482 tantièmes / 1684 tantièmes.

RESOLUTION N°42: Autorisation à donner au syndic à l'effet de procéder à la saisie immobilière des lots de MME FIGLIONI pour la mise en vente aux enchères publiques. Article 24

Après avoir entendu l'exposé du syndic sur l'état des procédures en matière de recouvrement engagées à l'encontre de M.MME.FIGLIONI propriétaire des lots 878 et 908 , à savoir que le jugement le 24 mai 2023 la condamnait à régler les charges dues sur la période du 01 01 2019 au 31 12 2022 et que l'exécution et le recouvrement de cette condamnation sont difficiles , débiteur au profit du syndicat des copropriétaires, à la date du 19/06/2023, de la somme de 8928.62euros l'assemblée générale décide de faire vendre les dits biens et droits immobiliers aux enchères publiques.En conséquence l'assemblée générale autorise le syndic à poursuivre la saisie immobilière des lots n° 878 et 908 appartenant à MME FIGLIONI

Abstentions : 24 copropriétaire(s) représentant 5642 tantièmes / 46275 tantièmes.

ABALAIN PIROTTE Josiane (209), BAERT Philippe (230), BEGUET René (227), CAMPELLO Philippe (320), COMITE INTER ENTREPRISE GROUPE SOUFFLET (309), COURCIER Sebastien (175), DA FONSECA Jacqueline (157), ESTEVES-ALVES Arlindo (314), EXBRAYAT Yves/Aurelien/Guillaume (228), GAY Marie-Beatrice (175), HOUPEAUX Patrick (403), JEANDENAND Jean Paul (200), LANDOLFI Jean (145), MAHINA IMMO C/o TAMBURI - MOUGET (381), MARGUERON Claudette (273), MASILLON - THIRION (212), NOUGUES Véronique (245), NOWICKI EDMOND (222), ROBEZ Yvette (199), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (195), SERPOL Nathalie (154), TEMPOREL Philippe (203), VANMERRIS Philippe (256), VIALET Sylvie (210),

Votes contre : 0 copropriétaire(s) représentant 0 tantièmes / 46275 tantièmes.

Votes pour : 158 copropriétaire(s) représentant 40006 tantièmes / 46275 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 2 totalisant 627 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ANFOSSO Nicole (426), LOUIS Brigitte (201),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 40006 tantièmes / 40006 tantièmes.

RESOLUTION N°43: Fixation de la mise à prix. Article 24

L'assemblée générale décide de fixer le montant de la mise à prix à la somme de 20000EUROS

Elle prend acte, qu'à défaut d'enchérisseur, le syndicat des copropriétaires sera déclaré adjudicataire d'office pour le montant de la mise à prix ci-avant fixé. Dans cette hypothèse, l'assemblée générale donne, dès à présent, mandat au syndic de :

- procéder aux appels de fonds nécessaires au financement du prix d'acquisition augmenté des frais et honoraires selon le calendrier nécessaire
- faire procéder, par tout moyen et voie de droit, à l'expulsion de tout occupant éventuel.

Abstentions : 26 copropriétaire(s) représentant 5819 tantièmes / 46275 tantièmes.

ABALAIN PIROTTE Josiane (209), BEGUET René (227), BOUGY Laurent (218), CAMPELLO Philippe (320), COMITE INTER ENTREPRISE GROUPE SOUFFLET (309), DA FONSECA Jacqueline (157), ESTEVES-ALVES Arlindo (314), GAY Marie-Beatrice (175), GHISGAND / GRICOURT Pascal / Francine (209), HOUPEAUX Patrick (403), JEANDENAND Jean Paul (200), LANDOLFI Jean (145), MAHINA IMMO C/o TAMBURI - MOUGET (381), MARGUERON Claudette (273), MULLER Jean Pierre (280), NOUGUES Véronique (245), NOWICKI EDMOND (222), NOYON Jerome (121), ROBEZ Yvette (199), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (195), SERPOL Nathalie (154), SIMONE Armand (12), TEMPOREL Philippe (203), VANMERRIS Philippe (256), VIALET Sylvie (210), VOLLON Catherine (182),

Votes contre : 1 copropriétaire(s) représentant 313 tantièmes / 46275 tantièmes.

PICQ Franck (313),

Votes pour : 155 copropriétaire(s) représentant 39516 tantièmes / 46275 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 2 totalisant 627 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ANFOSSO Nicole (426), LOUIS Brigitte (201),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 39516 tantièmes / 39829 tantièmes.

RESOLUTION N°44: Fixation du montant des sommes estimées définitivement perdues Article 24

Après avoir entendu l'exposé du syndic (et après en avoir délibéré), l'assemblée générale fixe le montant des sommes estimées définitivement perdues à 2400EUROS.

Abstentions : 34 copropriétaire(s) représentant 8015 tantièmes / 46275 tantièmes.

ABALAIN PIROTTE Josiane (209), ARONA Secondo (209), BEGUET René (227), BOUGY Laurent (218), CAILLAUD - DUQUESNE (280), CAMPELLO Philippe (320), COMITE INTER ENTREPRISE GROUPE SOUFFLET (309), CORRIGER Catherine / Olivier (235), DA FONSECA Jacqueline (157), E2V C/O PELLEGRIN BRUNO (204), ESTEVES-ALVES Arlindo (314), GAY Marie-Beatrice (175), GHISGAND / GRICOURT Pascal / Francine (209), GROMONT Pierre (267), HORY C/O Mme JOLY Sylvie (282), HOUPEAUX Patrick (403), LANDOLFI Jean (145), MAHINA IMMO C/o TAMBURI - MOUGET (381), MARGUERON Claudette (273), MULLER Jean Pierre (280), NOUGUES Véronique (245), NOWICKI EDMOND (222), NOYON Jerome (121), PAVARD Jean Pierre (217), PICQ Franck (313), RAULIN Daniel (269), ROBEZ Yvette (199), RUELLE / ORSONI Tony / Anne-Claire (195), SCHMIT Francis (192), SIMONE Armand (12), TEMPOREL Philippe (203), VANMERRIS Philippe (256), VOIROL Emmanuel (292), VOLLON Catherine (182),

Votes contre : 8 copropriétaire(s) représentant 1957 tantièmes / 46275 tantièmes.

BERBUDEAU Thomas (326), EVRARD / CRETON Monique / Pascal (126), GOETZ Gregory (261), JEANDENAND Jean Paul (200), LAURENT-ATTHALIN Francois (210), PAPILLON Michel (212), PERROT Jeannine (334), SCHOUTEETEN Celia (288),

Votes pour : 139 copropriétaire(s) représentant 35526 tantièmes / 46275 tantièmes.

Non VOTANT : copropriétaire(s) 3 totalisant 777 tantièmes

N'ont pas pris part au vote : ANFOSSO Nicole (426), COGO Muriel (150), LOUIS Brigitte (201),

Résolution adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents ou représentés

Soit 35526 tantièmes / 37483 tantièmes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **17H45**

DISPOSITIONS LEGALES :

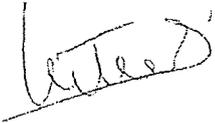
Les dispositions légales actuellement en vigueur nous obligent à notifier en la forme recommandée avec accusé de réception, le présent procès-verbal, aux copropriétaires qui n'ont été ni présents, ni représentés à l'assemblée générale, ainsi qu'aux copropriétaires opposants à l'une ou plusieurs des résolutions adoptées ou refusées par l'assemblée générale.

Par ailleurs, les mêmes dispositions légales nous font obligation de reproduire, ci-après, in extenso : < Loi du 10/7/1965 – article 42 alinéa 2 : " les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic dans un délai de 1 mois à compter de la tenue de l'assemblée générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la 1^{ère} phrase du présent alinéa ".

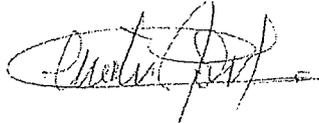
Rappel est fait que les actions de contestation doivent être faites non par lettre recommandée avec accusé de réception, mais par voie d'assignation devant le tribunal judiciaire du ressort duquel dépend l'immeuble.

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, nos salutations distinguées.

Présidente de séance,
MME LUTENAUER



Scrutateurs de séance,
MME CERRUTO



CITYA MER ET SOLEIL
Gestionnaire Copropriété,
BONNEAU Laure



M MESIERES

